

SAC-020328

UNIVERSITÉ DE MONCTON

174^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Réunion extraordinaire

Le 28 mars 2002

de 8 h 30 à 15 h 55

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

		Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Paul Albert, professeur	Edmundston	Denise Merkle, professeure	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Chadia Moghrabi, professeure	Moncton
Daniel Bélanger, professeur	Edmundston	Julien Pelletier, étudiant	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Thomas Richard, professeur	Moncton
André Blanchard, directeur général (intérim), Éducation permanente (DGEP)	U de M	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Régina Robichaud, professeure	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Steven Therrien, étudiant	Edmundston
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Tarik Choumani, étudiant	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Gilles Cormier, doyen	Moncton		
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines	Moncton
Paul Curtis, professeur	Moncton		
Yves Duguay, étudiant	Shippagan	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Yvon Fontaine, recteur	U de M		
Yves Gagnon, doyen	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Normand Gionet, doyen	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Kamel Khiari, professeur	Moncton		
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Omer Robichaud, professeur à la retraite	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Pierre Losier, étudiant	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Rodrigue Landry, M.-Réza Sadéghi, Michel Savard et Francis Weil

ABSENCES : Salah Darenfed et Neil Boucher

1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	GRUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	3
4.1	Réception du procès-verbal CCJ-020228	3
4.2	Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)	3
4.2.1	(3.1) Recommandation aux instances	6
5.	AJOURNEMENT	32
6.	OUVERTURE.....	33
7.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	33
8.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	34
4.	GRUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)	34
4.2	Affaires découlant du procès-verbal (CCJ) (suite)	34
4.2.1	(3.1) Recommandation aux instances (suite).....	34
9	CLÔTURE	41
	DOCUMENTS	42
	Document A : Proposition du Comité conjoint de la planification découlant du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton	A(1-48)
	Document B : Procès-verbal CCJ-020228	B(1-6)
	Document C : Tableau synthèse	C(1-8)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

La réunion commence à 8 h 34. Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette réunion extraordinaire. Il mentionne qu'elle est ouverte à la communauté universitaire et à distance aux campus d'Edmundston et de Shippagan par le biais de la technologie (Real audio). Il reconnaît la présence d'observateurs et d'observatrices et rappelle que ces personnes n'ont pas le droit de parole.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document A, p. 1-48

4.1 Réception du procès-verbal CCJ-020228

Voir le Document B, p. 1-6

R : 01-SAC-020328

Jean-Paul Vanderlinden, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-020228.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)

Recteur : Au moment du dépôt du Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton en novembre dernier, le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs avaient discuté d'un projet de processus et d'échéancier relativement à la démarche qui suivrait le dépôt du Rapport. De plus, il avait été convenu, au moment de la création du Groupe de travail, que l'on demanderait au Comité conjoint de la planification de coordonner ce processus. En d'autres mots, il devait recevoir les commentaires de la communauté universitaire suite au dépôt du Rapport et également les commentaires du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs lors de leurs réunions extraordinaires pour analyser les conclusions du Rapport du Groupe de travail. Par la suite, le Comité conjoint de la planification devait faire les ajustements nécessaires aux conclusions du Groupe de travail pour soumettre au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs des recommandations qui tiendraient compte tant des conclusions du Groupe de travail que des commentaires reçus en rapport avec celui-ci. Il est bon de rappeler que le processus a été enclenché en septembre 2000, quand les instances avaient étudié un projet de mandat pour procéder à la création du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université adopté par le Conseil des gouverneurs à l'automne 2000. Le Groupe de travail, dans sa méthodologie, a voulu étudier un certain nombre de documents et consulter la communauté tant universitaire qu'externe. C'est suite à ces consultations qu'il a formulé ses recommandations. Ce que le Comité conjoint de la planification soumet aujourd'hui comprend un certain nombre de précisions importantes par rapport à des conclusions contenues dans le Rapport du Groupe de travail. En plus, le Comité conjoint de la planification a fait un choix par rapport aux conclusions et recommandations du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université. Un certain nombre d'éléments ont été écartés en raison des commentaires reçus. Un certain nombre de pistes identifiées dans le rapport du Groupe de travail ont suscité des commentaires où, de façon générale, les gens étaient relativement en désaccord alors que d'autres où les éléments de consensus étaient beaucoup plus importants. Un certain nombre de ces éléments sont au centre des

4.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ) (suite)

propositions du Comité conjoint de la planification. Par ailleurs, d'autres commentaires relevaient un certain nombre d'observations à l'effet qu'il y avait peut-être une réorganisation des concepts mis de l'avant par le Groupe de travail en raison d'un chevauchement à certains endroits. Il y a également eu un effort d'essayer de regrouper les différents éléments de façon à les rassembler sous les mêmes préoccupations. Tel que prévu au moment d'établir le calendrier des réunions, la séance extraordinaire du Sénat a pour but de débattre les recommandations soumises par le Comité conjoint de la planification. En étudiant ces recommandations, il faut quand même avoir à l'esprit le rapport du Groupe de travail puisqu'il y a un certain nombre de conclusions qui s'appuient sur les opinions et les idées du Groupe de travail. Le Comité conjoint de la planification a tenté d'amener les nuances nécessaires dans le texte qui accompagne les recommandations. La structure du document est semblable à la structure du document du Groupe de travail.

Curtis : Nous sommes en train de débattre des recommandations très importantes pour l'avenir de notre Université. La Faculté des arts et des sciences sociales est dans une situation d'injustice dans ce sens qu'elle n'a pas la représentation qu'elle devrait avoir au Sénat de l'Université de Moncton.

Bouchard : Si j'étais presque à 80 % en accord avec les recommandations du Groupe de travail, si j'exclus la première et la dernière partie sur la mission et le nom, je suis presque à 80 % en désaccord avec les recommandations du Comité conjoint de la planification. Il y avait un certain équilibre dans ce qu'avait proposé le Groupe de travail et le rapport du Comité conjoint de la planification le brise dans les deux autres points, soit la question des axes de développement et la question des trois campus. La question de l'existence des trois campus est politique; ce n'est pas un choix qui se tient. Dans le rapport du Groupe de travail, on proposait un aménagement qui me semblait raisonnable pour assurer la survie non pas des trois campus, mais la survie même de l'Université de Moncton. Dans ce que l'on nous propose, l'aménagement qui était raisonnable devient passablement moins raisonnable parce que tout ce qu'on fait, c'est qu'on spécifie certains domaines de développement pour Edmundston et Shippagan. Il y a un déséquilibre en ce qui a trait aux axes de développement. Ce que j'avais compris, c'était que le premier cycle était le principal axe de développement. Dans ce qui nous est proposé, le premier cycle ne me paraît plus un axe de développement, mais presque un axe de démolition et je suis extrêmement déçu que l'on ne nous propose pas un renforcement du premier cycle tel que je l'avais compris dans le rapport du Groupe de travail.

H. Couturier : On s'était déjà entendu que les sénateurs n'étaient pas nommés pour représenter un secteur académique. Ça fait deux ou trois fois que j'entends qu'il y a une sur-représentation d'une unité académique.

O. Robichaud : Un point qui préoccupait notre association n'a pas été retenu dans le rapport du Comité conjoint de la planification. Il s'agit d'avoir un représentant académique de l'externe qui siégerait au Conseil des gouverneurs telle que la pratique existait avant 1976. Même si cette personne siégeait à titre d'invitée, elle pourrait éclairer et amener une autre dimension et même une certaine évaluation des recommandations qui viennent du Sénat académique.

McKee-Allain : À la page 5 du rapport, on prend position en disant qu'on n'est pas prêt à remettre en question la composition du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Il y a eu une recommandation dans le rapport du Comité tripartite sur la restructuration touchant la composition du Sénat. Celle-ci a été reprise dans le Rapport Gervais et ensuite dans le Rapport Robichaud. On a procédé à la restructuration et on a reporté à plus tard la discussion sur ce volet. Est-ce qu'on a l'intention de se pencher sur la composition du Sénat?

Recteur : Un certain nombre de recommandations émanant du rapport du Comité tripartite ont été mises en oeuvre alors que d'autres ont été rejetées par le Sénat académique. Ce rapport exprimait des préoccupations à l'égard de la composition des instances, mais elles étaient davantage liées à la dynamique de l'Université réseau à trois campus. C'est dans cette perspective que l'ensemble du dossier a été analysé et non pas au niveau de la représentation de différentes unités académiques suite à la restructuration. La situation

soulevée aujourd'hui n'a pas nécessairement été analysée de près au moment des consultations par le Groupe de travail, ni reprise lors du plénier au Sénat académique. Il n'y a pas de recommandation propre à la question de représentativité des unités académiques au Sénat académique suite aux réformes, mais il faut comprendre que le rapport du Comité conjoint de la planification a été préparé en fonction du mandat du Groupe de travail sur la question du rôle des campus. La question de la représentation et de l'équilibre au Sénat académique mérite d'être débattue, mais elle n'a pas nécessairement été faite dans le cadre du présent processus.

McKee-Allain : Est-ce qu'il y a un engagement que le Sénat académique va s'y pencher dans un avenir très rapproché? Je trouve que cela revient et il sera important qu'on s'y penche prochainement.

Président d'assemblée : Si la question est soulevée par un membre du Sénat académique et mise à l'ordre du jour d'une réunion, elle sera débattue.

Recteur : Si c'est le voeu du Sénat de se pencher sur cette question, il faudra le faire.

Grell : Un certain manque de logique règne au niveau de la chronologie proposée dans le document que nous avons reçu. L'énoncé de mission doit être complété à la fin de l'année 2002. La recommandation 9 est aussi prévue pour décembre 2002. Il y a d'autres dates importantes qui sont avant décembre 2002 et il y en a une autre à propos du Comité des programmes. Il semblerait plus raisonnable d'avoir d'abord un énoncé de mission sur lequel nous nous accordons et qui nous serve de référence. Quelle est la logique de l'agenda proposé?

Recteur : Nous avons convenu lors de la réunion extraordinaire du Sénat académique en janvier qu'il y aurait un débat autour d'un certain nombre de valeurs fondamentales se rattachant à un énoncé de mission dans une institution. Cet exercice n'a pas encore été fait. De plus, il existe une certaine confusion face à la mission comme l'a soulevé le Groupe de travail. Il y a trois énoncés de mission publiés soit dans un document ou dans l'autre. On a eu un assez long débat au Sénat et il y avait un consensus relativement général à l'effet qu'une version était préférée moyennant certains ajustements. C'est la raison pour laquelle il était important d'identifier un processus pour soumettre éventuellement aux instances un énoncé de mission accompagné de certaines valeurs institutionnelles. Décembre 2002 semblait être une date acceptable. En ce qui concerne la recommandation par rapport au rôle des campus et au concept de l'université réseau, l'exercice que l'on fait présentement est en rapport avec le mandat que l'on a confié au Groupe de travail. Une des questions soulevées dans le mandat était de préciser le rôle complémentaire des campus à l'Université de Moncton et pas de remettre en question l'existence des campus. Il n'y a donc pas d'incohérence entre la précision du rôle des campus et la révision de l'énoncé de mission de l'Université de Moncton puisque l'on parle de mission générale et non d'une mission par campus.

Richard : À mon avis, il y a un élément important qui est absent dans la recommandation 12 et cette lacune se répercute dans l'ensemble du rapport. Dans les éléments énumérés et pouvant être retenus lors du processus de reconfiguration de programmes dont fait mention la recommandation, on ne retrouve pas « une formation fondamentale solide ». Il ne faut pas laisser tomber cet élément, cela touche l'essence même de l'université.

Lafrance : Dans la liste des recommandations, je peux voir la présence de la bibliothèque ainsi que de d'autres ressources essentielles au fonctionnement d'un campus universitaire. Il serait important d'ajouter un paragraphe ou une recommandation à l'effet que les ressources d'appui à l'enseignement et à la recherche soient aussi assurées d'un développement.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances**

Voir le Document C, p. 1-8

La mission de l'Université de Moncton

Recteur : Les quatre premières recommandations touchent le besoin d'enclencher un processus de révision de notre énoncé de mission. La discussion au Sénat, suite au dépôt du rapport du Groupe de travail, portait sur le besoin d'identifier un processus qui permettrait de préparer un document, ayant comme objectif de faire une révision de notre énoncé de mission, accompagné d'un certain nombre d'énoncés de valeurs institutionnelles. C'est ce que l'on retrouve essentiellement à la recommandation 1 et ensuite aux recommandations 2 à 4. La recommandation 1 demande de procéder à une révision de l'énoncé de mission en tenant compte des pistes suggérées par le Groupe de travail, des discussions qui ont suivi devant les instances et des commentaires reçus par la suite. Les recommandations 2 à 4 identifient le processus qui pourrait être suivi afin d'arriver à soumettre aux instances un nouvel énoncé de mission. En ce qui concerne la recommandation 5, elle ne touche pas l'énoncé de mission en soi, mais elle exprime une préoccupation soulevée de façon assez éloquente par le Groupe de travail et reprise dans les discussions par la suite. En somme, pour pouvoir accomplir notre mission, il faut être constamment dans un processus qui nous permettra le financement adéquat pour nous acquitter de cette mission. La recommandation 5 nous invite à faire valoir la spécificité acadienne et francophone de l'Université pour justifier un financement accru de la part des gouvernements puisque c'est une mission relativement différente de celle des autres institutions.

R : 02-SAC-020328

Jean-Paul Vanderlinden, appuyé par Kamel Khiari, propose :

« Que l'Université de Moncton fasse la révision de son énoncé de mission dans le but de l'actualiser, tout en tenant compte des pistes suggérées par le Groupe de travail, des discussions faites sur le rapport de ce groupe au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, et des consultations faites jusqu'à ce jour sur le rapport. » (recommandation 1)

J.-P. Couturier : La proposition parle de révision de l'énoncé de mission. Or, dans le document et dans les discussions au Sénat, il y a plusieurs personnes qui ont parlé de la nécessité d'avoir des documents accompagnant cet énoncé de mission, c'est-à-dire sur les valeurs, les objectifs et autres. Est-ce que dans ce qui nous est soumis, il y a aussi le mandat de préparer ce type de document?

Recteur : Lorsqu'on étudiera l'énoncé de mission, il y aura un certain nombre de valeurs déjà exprimées ici et ailleurs qui devront être considérées. Si vous lisez le narratif précédant les recommandations, on fait référence à ces questions.

J.-P. Couturier : Si tel est le cas, j'inviterais le Comité à inclure parmi les éléments qui devraient composer la question sur la valeur et la question sur la notion de réseau, une université réseau. À plusieurs reprises dans le document on se réfère à l'existence même d'une université réseau. Or, j'ai l'impression qu'il y a plusieurs définitions de ce qu'est une université réseau et je sens qu'on aurait besoin, comme collectivité universitaire, d'approfondir cette réflexion sur le concept de réseau et de l'inscrire en quelque part dans notre énoncé.

McKee-Allain : J'aimerais une précision sur le contexte de révision de l'énoncé parce qu'en lisant le texte, les paragraphes qui précèdent la recommandation, on lit bien « *adopter par les instances appropriées ... un énoncé de mission actualisé, ou tout au moins, réaffirmé dans le présent contexte* ». Sans s'enfarger dans les termes, est-ce que « révision » indique tout simplement réaffirmer la mission ou est-ce que « révision » implique nécessairement un changement?

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)**R : 05-SAC-020328**

Pierre Losier, appuyé par Normand Gionet, propose :

« Que le projet d'énoncé de mission préparé par le Comité conjoint de la planification soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. »
(recommandation 3)

Grell : La date proposée de décembre 2002 crée un problème à mon avis. Il n'est pas normal que le Comité des programmes se mette déjà à reconfigurer avant même d'avoir l'énoncé de mission parce qu'à la recommandation 14, toute la reconfiguration devrait être prête pour décembre 2002, donc la même date.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-SAC-020328

Paul Albert, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que la mission de l'Université, une fois adoptée par les instances appropriées, soit largement diffusée dans la communauté universitaire afin que celle-ci en possède une bonne connaissance et s'en serve comme guide dans toutes ses activités de planification et de développement. » (recommandation 4)

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-SAC-020328

Pierre Losier, appuyé par Julien Pelletier, propose :

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. » (recommandation 5)

C. Bourque : En faisant la lecture de la recommandation 5 et en comparant avec la recommandation 6 du rapport du Groupe de travail, c'est exactement la même proposition sauf qu'on a enlevé un mot et je lis : *Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit promue de façon soutenue* et dans le rapport Richard on indiquait : *que la spécificité acadienne francophone de l'Université de Moncton soit davantage promue*. Je trouve regrettable qu'on ait enlevé ce mot. Le Groupe de travail, par sa recommandation, nous invitait à un changement, tandis que la recommandation 5 parle plutôt, à mon avis, de *statu quo*.

Bouchard : Il serait souhaitable de retrouver dans l'énoncé de mission la spécificité acadienne et francophone.

L. Caron : Si l'on n'ajoute pas le terme « davantage » dans la proposition c'est comme si l'on recommandait de continuer à faire ce que l'on fait déjà.

Curtis : Il y a un bout de phrase qui me dérange dans la recommandation. Après le mot objectif, nous avons « *global de bâtir un pays où* ». Il serait peut-être mieux d'éliminer les mots « *global de bâtir un pays où* » et de les remplacer avec « de respecter et garantir ».

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)**Amendement****P : 08-SAC-020308**

Paul Curtis, appuyé par Serge Rousselle, propose :

*« Que l'on enlève les mots global de bâtir un pays où et de les remplacer par de respecter et garantir. »***L'amendement P : 08-SAC-020328 est modifié de la façon suivante :***« Que l'on supprime les mots global de bâtir un pays ou les droits linguistiques sont respectés et garantis et de les remplacer par de promouvoir et d'assurer l'épanouissement des droits des minorités linguistiques. »***Bérubé** : Je suis un peu surpris de voir le mot « minorités ». Si l'on veut être conforme à la constitution du Nouveau-Brunswick, il faudrait dire « une communauté linguistique ».**Richard** : J'enlèverais le mot « minorités » pour le remplacer par « communauté ».**Recteur** : J'ai un peu de difficulté à comprendre l'amendement. Je ne sais pas si, dans l'esprit des proposeurs, « globale » signifie mondial versus pays. Ce n'était certainement pas le sens qu'on voulait donner à la proposition. Stratégiquement la façon dont la recommandation était formulée, on insistait sur le discours qu'on peut développer pour nous aider à aller chercher un financement additionnel afin d'atteindre la mission en générale.**Curtis** : Si on enlève « global » et « pays », on met l'accent sur les droits des minorités linguistiques, ce qui est tout à fait un sujet national au Canada. À mon avis, il est important de mettre l'accent sur les minorités linguistiques.**Richard** : Je suis contre l'amendement, parce que je trouve qu'un des rôles de l'Université c'est de contribuer à bâtir.**VRER** : À travers les actions que nous menons à l'Université, spécialement le recteur, c'est presque quotidiennement qu'il faut avancer cette thèse de bâtir un pays ou les droits des minorités linguistiques sont respectés, c'est la stratégie qui semble marcher le plus avec les bailleurs de fonds présentement.

Vote sur P08 Pour 6

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Amendement**P : 09-SAC-020328**

Thomas Richard propose :

« Que l'on remplace le mot minorité par communauté. »

Personne n'appuie la proposition.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)**Amendement****P : 10-SAC-020328**

Adrien Bérubé, appuyé par Thomas Richard, propose :

« Que l'on remplace sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis par sur l'objectif de bâtir un pays qui assure la promotion et l'épanouissement des communautés de langues officielles. »

Bérubé : Je voudrais que la recommandation utilise le vocabulaire de la constitution canadienne.

Bouchard : Je suis un peu perplexe, cela veut dire que l'Université de Moncton défendrait aussi la communauté anglophone puisque l'on parle des communautés de langues officielles. On va assurer la promotion de la communauté anglophone?

G. Cormier : Les responsables de la proposition pourraient réintégrer le mot « minorités ».

Choumani : Les personnes qui ont formulé cette proposition au départ ont dit que c'était la meilleure formule pour les bailleurs de fonds. On est en train de débattre pour changer la formulation et on tourne dans un cercle vicieux.

McKee-Allain : Si je comprends bien le sens de cette recommandation, il y a un objectif à la fois politique et stratégique. Entendons-nous sur une terminologie avec laquelle on est à l'aise et au moment de faire de la pression ou du lobbying politique, il pourrait y avoir tout un autre jargon et une autre terminologie.

J.-P. Couturier : La formulation de l'amendement est certes plus élégante que ce qu'on retrouve dans le texte, sauf qu'à mon avis elle dilue la proposition principale qui parle bien de droit, du respect de ces droits et des garantis.

Khiari : On est en train de rédiger une disposition de la constitution. Cette phrase cependant me satisfait pleinement; elle est claire. Ça dit ce que ça dit, ça aide à convaincre que nous sommes dans une minorité et qu'il faut un financement adéquat.

Vote sur P10 Pour 5

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Amendement**R : 11-SAC-020328**

Charles Bourque, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que l'on ajoute le mot « davantage » à la première phrase : ...l'Université de Moncton soit davantage promue de façon soutenue... »

Vote sur R11 unanime

ADOPTÉE

Proposition R : 07-SAC-020328 amendée :

*« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit **davantage** promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. »*
(recommandation 5)

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Vote sur R07 (amendée) unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h 4 à 10 h 19

Rôle des campus

Recteur : Lorsqu'on a décidé de faire l'exercice de la consultation publique concernant les orientations futures de l'Université, il y avait une volonté renouvelée d'essayer de voir dans quelle mesure cette université pourrait fonctionner davantage en réseau. Quand on parle d'une université réseau ce sont les trois campus et cela devient aussi important de pouvoir préciser quelle est la mission ou le rôle de chacune de nos constituantes dans le cadre d'une université réseau. On sait très bien que la Loi actuelle sur l'Université date de 1976-1977 et elle établit la philosophie générale de la coexistence des campus dans le cadre de l'Université de Moncton. Donc, il y avait ce souci de revoir en terme de présence dans l'ensemble des régions du Nouveau-Brunswick, où sont les francophones, et compte tenu des nouvelles données, qu'elles soient démographiques, sociales ou économiques, si notre Université a intérêt à voir d'une autre façon le fonctionnement de son université réseau et le rôle de chacune de ses constituantes. Par ailleurs, il y a un des éléments mis de l'avant par le Groupe de travail, mais qui n'a pas été retenu par le Comité conjoint de la planification parce que les réactions ou les commentaires reçus de la communauté universitaire étaient généralement défavorables; c'est la recommandation 9. On suggérait de retirer de la Loi les dispositions par rapport aux rôles des campus ainsi que la composition du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Le présent chapitre traite de deux questions fondamentales, c'est d'une part, de commencer à cristalliser davantage le concept de la notion de l'université réseau et d'autre part, de voir de quelle façon on est capable d'opérationnaliser le fonctionnement de l'Université pour tenir compte d'une volonté d'en faire une université réseau. Il peut y avoir deux façons de voir ceci en terme d'évolution; on peut y aller par étapes en essayant de voir là où il y a des consensus pour pouvoir commencer à faire des choses additionnelles en réseau. On pourrait aussi essayer de définir une vision réseau de l'institution en souhaitant voir par la suite si l'on est capable d'enclencher une certaine opérationnalisation de cette vision. Pour le moment, depuis au moins trois à cinq ans, il y a eu des efforts d'un certain rapprochement tant au niveau des échanges académiques et des corps professoraux des trois constituantes que d'un certain nombre de processus administratifs et académiques. C'est pourquoi il y a deux recommandations qui vont dans le sens des recommandations de ce qu'avait formulé le Groupe de travail. Elles sont générales dans leur portée et elles invitent l'Université à continuer de s'adapter à la réalité d'une université réseau en encourageant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire à une plus grande coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche. Si l'on veut développer une université réseau et que cela devienne de plus en plus présent dans la culture universitaire, la recommandation 7 invite l'Université à promouvoir la nature réseau des trois campus de plus en plus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. Il y a un certain nombre de mécanismes déjà en place et je crois que les deux recommandations, sans être très spécifiques, invitent l'ensemble de l'Université à continuer dans le sens de développer une approche un peu plus graduelle dans le fonctionnement réseau de l'institution.

R : 12-SAC-020328

Pierre Losier, appuyé par Truong Vo-Van, propose :

« Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales, académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités; et qu'elle encourage la coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche. »
(recommandation 6)

Bouchard : Je pense qu'il y avait un certain équilibre dans ce que le Groupe de travail proposait, mais à mon avis, dans ce que propose le Comité conjoint de la planification, je ne retrouve pas cet équilibre. D'abord, la recommandation 10 du Groupe de travail où l'on veut mettre en application les principes suivants : la complémentarité des programmes et les vocations régionales; la recherche de masse critique et l'observation des critères de

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

qualité. C'est peut-être sous-entendu, mais je ne retrouve pas cela dans les recommandations du rapport du Comité conjoint de la planification. Ensuite, la recommandation 19, où on parlait de rationalisation des services administratifs, on ne retrouve pas cela non plus. Aussi, la recommandation 15 qui précisait la fonction généraliste du Campus de Moncton, on ne la retrouve pas. Donc, ce que je vois, c'est qu'on a fait des choix et je pense qu'on demandait aux trois campus de faire un effort pour permettre à l'Université de Moncton de se développer et j'ai l'impression qu'on va demander au Sud de le faire, mais qu'on ne le demande plus au Nord. Je me sens très mal à l'aise de parler des campus du Nord et j'ai l'impression que ça ne relève pas vraiment de moi, mais que ça relève de la communauté acadienne et du Conseil des gouverneurs. Je crois qu'il y a un déséquilibre et j'aimerais inviter la communauté acadienne à regarder attentivement toute la question des trois campus.

Recteur : Il y a des questions de fond très importantes qui sont soulevées. Je dois amener un certain nombre de précisions. Le rapport du Comité conjoint de la planification ne reprend pas nécessairement mot à mot les recommandations du rapport du Groupe de travail. L'essentiel des recommandations 10 et 11 est repris dans le texte du Comité conjoint de la planification à la page 11 sous le point 2.4, bien qu'il ne s'agit pas d'une recommandation. Les recommandations 10 et 20 du Groupe de travail sont toutes deux des recommandations qui nous interpellent pour assurer de ne pas trop s'éparpiller et d'éviter les duplications dans l'avenir et de viser davantage les domaines de complémentarité. La façon de le traiter dans le rapport était au niveau des programmes ce qui se retrouve dans la section suivante. Je vous réfère en particulier à la recommandation 14 du rapport du Comité conjoint de la planification. La communauté acadienne s'est exprimée et c'est la raison pour laquelle le Groupe de travail a fait des recommandations par rapport à : a) l'existence des campus; b) aux moyens à leur donner pour continuer à se développer et à leur permettre de participer au développement social et économique des régions où ils se situent tout en maintenant une vision de notre université et non pas local au risque de se nuire mutuellement. La recommandation 14, qui sera traitée un peu plus tard, cherche à faire l'exercice dont nous invite à faire les recommandations 10 et 20. Ce n'est pas exactement semblable, mais le message qui a été véhiculé est contenu de façon assez importante dans un certain nombre des recommandations du Comité conjoint de la planification. Quant à la recommandation 15 du Groupe de travail concernant le Campus de Moncton, le Comité conjoint de la planification a voulu formuler des recommandations seulement dans les cas où le *statu quo* n'était pas favorable. L'article 4 de la Loi reconnaît que le Campus de Moncton a la mission particulière d'assurer le volet généraliste de notre institution et le Comité conjoint de la planification le réitère dans son rapport sans toutefois en faire une recommandation. Il a évité d'amener des recommandations quand ce n'était pas nécessaire parce qu'il n'avait pas l'intention de changer la Loi par rapport au Campus de Moncton. Il a cependant eu le souci de réitérer, dans un paragraphe narratif du rapport, le fait qu'on reconnaît que le Campus de Moncton doit maintenir son rôle.

Vote sur R12 Pour 29 Contre 1 Abstentions 3 ADOPTÉE

R : 13-SAC-020328

Jacques-Paul Couturier, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour promouvoir la nature de réseau des trois campus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. » (recommandation 7)

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Recteur : Le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton avait fait une recommandation à l'effet que l'on devrait complètement retirer de la Loi sur l'Université le rôle de chacun des campus. Ce Groupe suggérait une grille de critères servant à guider le développement de l'Université dans chacun de ses campus. Dans la deuxième partie de ce chapitre, le Groupe de travail a voulu se pencher sur la réalité de chacun des campus et de développer, à partir des forces actuelles des constituantes, ce

qu'il avait intitulé à l'époque « la vocation régionale des campus d'Edmundston et de Shippagan » et il avait introduit le concept de « vocation principale » pour le Campus de Moncton. Les personnes qui ont commenté le Rapport se sont posé des questions à savoir comment concilier les deux parties de ce chapitre qui semblaient dire qu'il n'y avait plus de mission ou de vocation pour les campus. Une chose est apparue évidente des conclusions du Groupe de travail à savoir que le *statu quo* ne semblait pas être la solution pour l'avenir. En somme, notre Université devait demeurer un établissement à trois campus où le développement de chacun serait assuré. Traditionnellement, la Loi sur l'Université a explicité le rôle des campus par rapport au concept des programmes. Quand on a voulu modifier la Loi sur l'Université par rapport aux campus d'Edmundston et de Shippagan, ça été fait dans le cas où l'on voulait introduire des programmes et que ceux-ci devaient naturellement être dans un campus plutôt que dans l'autre. C'est une approche qui permet de préciser ce que l'on peut faire ou ne peut pas faire dans l'Université, mais c'est aussi une approche assez contraignante pour l'institution. La société, avec ses forces, ses faiblesses et ses besoins, évolue et la législation est en réaction à ceci, ce qui présente des difficultés en terme de planification et de développement pour notre université. C'est pour ces raisons que le Comité conjoint de la planification veut soumettre au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs un concept relativement nouveau par rapport à l'approche que l'on a eue dans le passé à l'Université de Moncton. Ceci ne s'éloigne pas fondamentalement d'une partie du raisonnement du Groupe de travail, c'est-à-dire d'aller davantage vers l'identification de domaines d'intervention que vers la description de programmes spécifiques. L'approche présentée ici identifie des domaines d'intervention pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan. La mission généraliste du Campus de Moncton n'est pas remise en question, donc juridiquement la Loi permet l'évolution du Campus de Moncton tel que l'on s'attend. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de propositions particulières pour ce campus. En ce qui concerne les deux autres constituantes, à l'heure actuelle, si l'on vise une approche de complémentarité, c'est-à-dire un renouvellement de leur rôle dans le réseau de l'Université de Moncton, la Loi actuelle ne le permet pas. Il n'y a pas de marge de manoeuvre dans la Loi actuelle sur l'Université pour faire autre chose que ce qui est fait. Il y a des raisons de croire que l'Université devrait faire autre chose. Les données démographiques le montrent, la seule région où il y a une croissance démographique présentement au Nouveau-Brunswick est la région de Moncton. Le rôle décrit dans la Loi sur l'Université pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan n'en est pas un qui leur permet de développer et d'élargir de façon considérable leur bassin de recrutement. Ce n'est pas en allant recruter au Québec, parce que l'on a la première année en philosophie au Campus d'Edmundston, qu'il sera possible de diversifier la population étudiante et mettre à contribution d'une façon significative les ressources existantes dans ce Campus pour le faire évoluer. La foresterie à Edmundston, un programme complet, a permis à ce Campus d'atteindre ses objectifs au niveau de la formation, de la recherche et du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes. C'est un des seuls programmes où l'on a réussi à élargir le bassin de recrutement d'étudiants et un pourcentage très élevé de ceux-ci vient du Québec. C'est pour cela que le Comité conjoint de la planification croit que l'orientation que devrait prendre l'Université en terme de rôle pour chacun de ses campus est davantage en fonction des domaines d'intervention que de programmes spécifiques. Les domaines d'intervention ciblés sont liés autour de la ressource du territoire, dans le cas d'Edmundston, soit la foresterie qui est déjà prévue dans la Loi et où il y a un programme complet. Les deux autres domaines sont directement ou indirectement reliés à ce grand domaine de l'exploitation de la ressource, c'est-à-dire l'agriculture et l'aménagement du territoire. Quand on passe d'une approche centrée sur les programmes à une approche centrée sur les domaines d'intervention, cela peut causer un certain nombre de difficultés. Il peut y avoir des juxtapositions ou des disciplines apparentées à ces domaines qui sont déjà présentes à l'Université, soit dans un campus ou dans un autre. Lorsqu'il s'agit de programmes spécifiques, on a toujours eu le souci d'introduire la notion de l'exclusivité pour éviter les duplications. Quand on fait référence à des domaines d'intervention, c'est beaucoup plus difficile de circonscrire ce que cela peut représenter. C'est la raison pour laquelle le Comité conjoint de la planification croit que la notion d'exclusivité reliée aux programmes spécifiques ne devrait pas nécessairement exister quand on parle de domaines d'intervention. C'est tout le sens de la recommandation quand on dit que dans le cas d'Edmundston les domaines d'intervention sont la foresterie, l'agriculture et l'aménagement des territoires sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention. En d'autres mots, on pourrait imaginer à l'avenir

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

des situations où, au niveau de l'agriculture, il y aurait peut-être un programme de génie agricole qui pourrait être considéré à l'Université de Moncton. Présentement, les programmes d'ingénierie sont offerts au Campus de Moncton, l'agriculture serait à Edmundston. Dans ce type de situation, il faudrait voir là où la logique commande d'établir ce genre de programme. Il semble absolument essentiel, si l'Université va vers une notion de domaines d'intervention, de nuancer la façon d'établir le rôle des campus; la notion de l'exclusivité doit être interprétée de façon différente. Dans le cas de Shippagan, les domaines envisagés sont ceux se rapprochant aux domaines déjà identifiés dans la Loi et articulés autour des programmes, mais qui ont aussi une perspective un peu plus évolutive.

R : 14-SAC-020328

Daniel Bélanger, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2)b, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en foresterie, en agriculture et en aménagement du territoire au Campus d'Edmundston, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention. »
(recommandation 8)

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2)c, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en gestion des zones côtières et en gestion de l'information au Campus de Shippagan, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention. »
(recommandation 9)

Marcoccio : Étant donné qu'il y a une sorte de chevauchement quand on parle de complémentarité avec les programmes déjà existants, comment va-t-on décider à l'avenir de l'emplacement des programmes?

Recteur : Il y a ce que la Loi peut permettre et il y a ce que l'on peut se permettre de façon réaliste. Présentement, au Campus de Moncton, on pourrait avoir beaucoup plus ou moins de programmes, puisqu'il n'y a pas de restrictions, sauf par exception, c'est-à-dire dans le but d'éviter des duplications. La Loi dit que la constituante de Moncton est la seule compétente à offrir les programmes menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat en tenant compte de 4(2)b et 4(2)c. En ajoutant les domaines d'intervention, ceci introduit une approche plus permissive, mais il faut continuer à appliquer les règles aux niveaux de la pertinence et de la faisabilité des programmes. On a une certaine capacité à l'Université de Moncton et on ne peut pas aller au-delà de cette capacité sans mettre en danger un certain nombre de paramètres quant à la qualité, aux ressources, etc. Le fait que la Loi permette quelque chose ne veut pas dire que cela arrive le lendemain. On doit avoir un système qui nous permet de faire les contrôles nécessaires, comme on l'a fait au cours des dernières années. Ça devient de plus en plus difficile d'introduire des programmes dans cette université s'il n'y a pas de considérations de déplacement de ressources ou de priorisation par rapport aux ressources existantes. Il n'y a pas beaucoup de nouvelles ressources pour introduire de nouvelles initiatives surtout quand il s'agit de dépenses récurrentes. En ce qui concerne les domaines d'intervention mentionnés, ce qu'il faut comprendre lorsqu'on dit qu'une telle constituante a des domaines d'intervention, si pour toutes sortes de raisons cette constituante décide de ne pas agir dans un domaine d'intervention comme celui-là, et qu'un autre campus, pour toutes sortes de raisons, a les ressources, cela n'exclurait pas la possibilité d'avoir des programmes qui pourraient être liés à un domaine d'intervention déjà désigné mais qui seraient offerts dans un autre campus. L'idée de ne pas introduire la notion d'exclusivité permettra une plus grande flexibilité que ce que l'on a eu dans le passé.

C. Bourque : J'appuie le concept de domaines d'intervention. J'ai cependant une préoccupation face à « sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention » dans chaque recommandation. En lisant uniquement les deux recommandations et en n'ayant pas accès au préambule, on peut croire que cette notion d'exclusivité pourrait vouloir dire que chaque campus pourrait ajouter d'autres domaines

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

d'intervention. Ce n'est pas le cas et c'est clairement dit à la page 9 du document. Mon inquiétude c'est que parfois on a tendance à lire des recommandations et ne pas lire le préambule et cela peut porter à confusion. Est-ce que l'on n'aurait pas avantage à mieux expliquer la notion d'exclusivité à l'intérieur de ces deux recommandations?

Recteur : Je voudrais que l'on garde à l'esprit la recommandation 10; les recommandations 8 et 9 donnent l'esprit de ce que doit contenir le texte juridique. Dans la Loi sur l'Université, ce ne serait pas nécessairement rédigé de cette façon. Il y a un texte juridique plus serré qui devrait suivre ceci si les instances se prononcent sur le principe. C'est une énumération exhaustive en terme de domaines, parce que ce sont des domaines d'intervention et la notion d'exclusivité qui était rattachée aux programmes ne devrait pas exister au niveau des domaines.

Villalon : Je suis inquiète que l'on propose des domaines d'intervention sans avoir fait de consultation. L'Université est un ensemble formé de différents groupes. Je ne suis pas contre la définition de domaines d'intervention, mais je suis préoccupée que l'on en ajoute un nouveau sans qu'il n'y ait eu de consultation. À l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, depuis longtemps, nous travaillons dans le domaine agroalimentaire. Dans le nouveau programme de sciences et technologies des aliments, c'est sûr que nous touchons au domaine agroalimentaire. Je comprends que l'agriculture n'est pas la même chose que l'agroalimentaire parce que l'agriculture c'est tout ce qui se passe dans la ferme ou dans les champs pour produire un aliment. Quand on parle d'agroalimentaire, on se réfère à toutes les transformations que subissent les aliments. Quand on fait la recherche en agroalimentaire, quand on fait la formation en agroalimentaire, on touche toujours à l'agriculture. Je ne remets pas en question les domaines d'intervention pour ce qui est du Campus d'Edmundston parce que je sais très bien qu'il y a une question géographique.

Rousselle : Quelle sera la relation entre ces recommandations et le paragraphe 4(4) de la Loi?

L. Caron : Concernant les recommandations 8 et 9, est-ce qu'il y a une règle du vote aux deux tiers qu'il faut prendre à ce niveau-ci?

Président d'assemblée : Il y a peut-être deux interprétations possibles par rapport à l'application du paragraphe 4(4). Le paragraphe 4 de l'article 4 de la Loi dit que si l'on veut modifier le rôle des campus, il faut le faire par consentement du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs, par des décisions qui sont prises aux deux tiers des voix et en plus par modification de la Loi. La question est à savoir si c'est à ce moment-ci qu'il faut appliquer la règle des deux tiers ou au moment où ce sera présenté devant le Sénat académique avec le libellé définitif. On peut très bien ignorer la règle des deux tiers à ce stade-ci et attendre au moment du libellé final; tout ce que l'on fait c'est de repousser le problème. Si, à ce stade-ci, on n'a pas deux tiers des voix en faveur, à quoi bon de poursuivre plus loin en ce qui concerne le Sénat académique. Ma suggestion serait de compter les voix et de déclarer la recommandation appuyée par le Sénat, si on obtient deux tiers des voix.

L. Caron : Dans l'esprit du Comité conjoint de la planification, lorsqu'ils ont parlé de domaines d'intervention, est-ce qu'ils ont mentionné des programmes de plusieurs niveaux de cycles?

VRER : De manière générale, le Comité conjoint de la planification se concentrait sur des domaines d'intervention et non sur des programmes en particulier. Présentement, la maîtrise en sciences forestières est offerte sous l'égide de la FESR réseau et je crois que c'est dans cet esprit que l'on pourrait envisager d'autres programmes. Ce qui importe le plus de définir, ce sont des procédures de fonctionnement plus efficaces et plus appropriées pour la situation des programmes de cycles supérieurs. Il faut aussi se pencher sur toute la question de pertinence et toute la question de faisabilité parce que l'intention n'est pas de multiplier le nombre de programmes de cycles supérieurs.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

McKee-Allain : À l'instar de plusieurs collègues sénateurs et sénatrices, je dois dire que mon Conseil de faculté a également souligné l'ambiguïté de « l'exclusivité ». Une des lectures faites, c'était que la notion d'exclusivité voulait dire que pour le campus en question, dans la recommandation 8, ce n'était pas exclusivement ces domaines d'intervention. D'après ce que j'entends aujourd'hui, c'est que l'exclusivité s'applique au réseau, à l'ensemble des campus, donc le domaine d'intervention n'est pas nécessairement exclusif à un campus en particulier. Il est important de bien préciser le sens de ces recommandations. Par ailleurs, les recommandations 8 et 9 parlent de modifications qui seront apportées à l'alinéa. Est-ce qu'on les reformule au complet ou est-ce qu'on ajoute à ce qui existe déjà? Dans le cas d'Edmundston, c'est un changement important.

Recteur : Le texte juridique devra refléter l'intention de la recommandation. Dans l'esprit du Comité conjoint de la planification, les domaines d'intervention identifiés représentent une liste exhaustive; ce sont ces domaines et pas d'autres. Le concept d'exclusivité se rattache à des programmes de formation qui pourraient toucher ces domaines d'intervention. Le domaine d'intervention, il est non-exclusif. Si le Campus d'Edmundston a comme mission et mandat de se développer dans les domaines d'intervention de foresterie, d'agriculture et d'aménagement du territoire, bien ce sont ces domaines d'intervention et il n'y a pas un autre campus qui aura ces domaines d'intervention. C'est la raison pour laquelle le Comité conjoint de la planification voulait introduire dès le départ la question de non-exclusivité dans des domaines d'intervention par rapport à des programmes parce que l'on a pensé à des domaines comme les sciences agroalimentaires. Quand il y a des domaines d'intervention, les campus qui se voient attribués ces domaines d'intervention peuvent développer une programmation reliée à ces domaines d'intervention, mais il va falloir qu'ils tiennent compte des problèmes de complémentarité. Le concept d'exclusivité se rattache à des programmes qui peuvent être liés à ces domaines d'intervention et non pas au domaine d'intervention. Si cette orientation est retenue par les instances, le texte juridique l'exprimera dans ce sens. On n'a pas utilisé le mot « substitution » dans la recommandation, ce n'est pas cela qui remplace 4(2)b. C'est que 4(2)b doit être révisé pour inclure ce concept. Ceci est clair et c'est la même chose pour 4(2)c. Il n'y a pas de texte juridique parce qu'il y a un exercice de rédaction à faire. L'intention de la proposition est de modifier les paragraphes 4(2)b et 4(2)c pour inclure la notion des domaines d'intervention qui ne sont pas inclus actuellement.

McKee-Allain : Il semble y avoir des différences entre les recommandations 8 et 9. Si je regarde la 9 par rapport à la 8, c'est très pointu sur les domaines d'intervention, on parle de gestion. Dans le cas de la recommandation 8, je trouve que les domaines d'intervention sont plus larges : foresterie, agriculture et aménagement du territoire. Ce dernier est un concept très vague; on a donné l'essence de ce programme, mais il y a l'environnement, le développement durable, tous des programmes multidisciplinaires que l'on est en train de développer et qui pourraient être inclus dans ce domaine d'intervention. Je veux être certaine d'avoir bien compris le sens que l'on donne à ces domaines d'intervention avant de voter.

Recteur : Les domaines identifiés par un campus par rapport à l'autre peuvent avoir une dimension plus globale que l'autre. Il est possible et il est probable que ce soit le cas. En essayant de formuler les domaines permettant aux constituantes de se développer, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs dont les réalités actuelles et les capacités de chacune des constituantes. L'objectif premier et fondamental de cet exercice est que l'on veut bâtir une université à partir d'un certain nombre de prémisses de base. La première prémisses est que l'Université de Moncton a reçu le mandat d'être une université réseau à trois campus. Étant fiduciaire de ce mandat, on a le devoir d'identifier quelles sont les forces et les faiblesses de nos campus et de déterminer la meilleure façon d'optimiser les ressources disponibles. C'est un peu ce qui a guidé la réflexion du Groupe de travail par rapport à ceci. Celui-ci ne croyait pas qu'il fallait maintenir l'approche actuelle de la Loi qui était plutôt dissuasive et contraignante par rapport à l'innovation et au développement de nos constituantes. Il voulait ouvrir davantage tout en ayant une approche ordonnée.

Gervais : Je veux aussi assurer les sénateurs et les sénatrices, en tant que vice-recteur à Edmundston, que ma compréhension de la recommandation 10 est la même que ce que le recteur vient d'expliquer. En terme de génie agricole, si jamais le Sénat académique décidait de mettre sur pied un tel programme, on sait que le domaine du génie est offert

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

à Moncton. À ce moment, il faudrait discuter avec la Faculté d'ingénierie à savoir si ce nouveau programme que l'on veut implanter ne serait pas mieux situé à Moncton. Pour rassurer la sénatrice Villalon en ce qui touche tout le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ce que le Campus d'Edmundston a sur la table dans le domaine de l'agriculture est plutôt un programme en agroforesterie. Nous croyons effectivement que le programme d'agroforesterie, étant donné que la foresterie est offerte à Edmundston, c'est le meilleur endroit pour l'offrir. Nous voulons regarder du côté de l'agriculture et d'un domaine tout à fait spécialisé, qui est l'agriculture de précision, pour soutenir l'industrie agricole. Il y a certainement des domaines de recherche où il sera possible de collaborer avec d'autres campus et j'assure la collaboration du Campus d'Edmundston. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, ce qui nous intéresse c'est l'utilisation du territoire ou l'optimisation du territoire rural et urbain.

Curtis : Est-ce que la vocation généraliste du Campus de Moncton pourrait être considérée en tant que domaine d'intervention à l'Université, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent?

Recteur : Les domaines sont beaucoup plus liés à des champs de la connaissance : l'agriculture, la foresterie, l'aménagement du territoire, la gestion de l'information ou la gestion des zones côtières. Je ne suis pas certain que la question de généralité soit reliée à des domaines de la connaissance. À première vue, le fait que l'on réitère le rôle du Campus de Moncton tel qu'il est dans la Loi sur l'Université, lui donne un rôle qui est évidemment très large. Là où ce Campus devra composer avec les deux autres par rapport à l'offre de programmes, c'est quand on arrivera à des programmes qui toucheront les domaines d'intervention qui seraient mentionnés aux paragraphes 4(2) et à ce moment, il faudra assurer les complémentarités nécessaires.

Curtis : Le principe des domaines d'intervention établira un équilibre entre les campus et un changement de courant. J'aimerais que la logique qui établit le principe de domaines d'intervention soit uniforme pour toutes les composantes de l'Université de Moncton.

Recteur : La structure de la Loi sur l'Université de Moncton est la suivante. On a une université où il y a des campus qui ont une capacité beaucoup plus importante en terme de livraison de programmes que d'autres campus. C'est le cas du Campus de Moncton. Quand on regarde la taille de son corps professoral, sa capacité d'infrastructure d'enseignement et de recherche et sa population étudiante, ce Campus a une capacité de livraison de programmes beaucoup plus importante et beaucoup plus large que les Campus d'Edmundston ou de Shippagan. Historiquement, on a toujours reconnu ceci et la Loi sur l'Université le dit : le Campus de Moncton est seul habilité à offrir les programmes menant au premier, au deuxième et au troisième cycles, sauf pour ceux qui sont mentionnés aux paragraphes 4(2)b et 4(2)c. En formulant ces recommandations, on veut reconnaître une réalité qui est celle que nous vivons, c'est-à-dire que nous avons des campus qui, pour des raisons historiques, ont des capacités différentes d'offre de programmes. On croit que l'on doit conserver la structure générale, c'est-à-dire que dans le cas du Campus de Moncton, on lui donne une mission généraliste ce qui lui permet d'offrir des programmes dans l'ensemble des domaines sauf ceux qui sont prescrits ou identifiés à 4(2)b et 4(2)c. Jusqu'à maintenant, l'exception était formulée en terme de programmes et non pas de domaines d'intervention. Il faut faire évoluer 4(2)b et 4(2)c, mais le problème c'est qu'à chaque fois qu'il y a un besoin dans la société et que l'on veut y répondre, si logiquement ce besoin doit être rattaché à un campus plutôt qu'à l'autre, présentement c'est impossible. L'introduction des domaines d'intervention permet une certaine évolution parce que le domaine des connaissances n'est pas nécessairement aussi unidisciplinaire qu'il a pu l'être quand on l'a exprimé en terme de programmes. Ce sont les raisons pour lesquelles nous croyons qu'il faut évoluer vers le concept de domaines d'intervention. Cela ne change pas les équilibres fondamentaux entre les rôles réciproques du Campus de Moncton par rapport aux deux autres campus. Il y a encore une définition exhaustive plus large, mais cette définition est exprimée en terme de domaines plutôt qu'en terme de programmes.

A. Caron : J'aimerais présenter un contexte additionnel autour de la recommandation 9. En 1998, un Groupe de travail a été mis en place entre le Campus de Shippagan et le Bureau du vice-rectorat à l'enseignement à la recherche de l'époque, pour définir un plan

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

de développement du Campus de Shippagan. On a produit un rapport qui est venu devant les instances du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Ce rapport avait comme premier principe, que le développement du Campus de Shippagan devait être articulé autour de la complémentarité avec les deux autres constituantes. À ce moment-là et devant ce premier principe, il y avait eu deux domaines d'intervention identifiés qui permettaient d'être complémentaire aux deux autres constituantes tout en tenant compte des réalités et de la Loi. Ces domaines étaient à l'époque, la gestion de l'information et le développement durable des océans et du littoral. Puisque ce rapport a été adopté par le Sénat à l'unanimité, ce dernier encourageait le Campus à poursuivre dans ces voies. Depuis 1998, le travail s'est poursuivi et on a mis sur pied le baccalauréat en gestion de l'information. Ce qu'on appelait le développement durable des océans et du littoral au départ, après avoir approfondi cette notion, on s'est rendu compte que, tant dans les universités anglophones que dans les universités francophones à l'extérieur, on parlait davantage de gestion intégrée des zones côtières et c'est pour cela que l'on a introduit cette appellation. Essentiellement, il n'y a rien de nouveau depuis l'adoption par le Sénat en 1998 du Plan de développement du Campus de Shippagan.

Richard : Je demande le vote secret.

Au moins cinq personnes sont en faveur.

Cette proposition requiert les deux tiers des membres votant.

Scrutateur et scrutatrice : Armand Caron et Suzanne LeBlanc.

Vote sur R14 Pour 28 Contre 4 Abstention 1 ADOPTÉE

R : 15-SAC-020328

Serge Rousselle, appuyé par Tarik Choumani, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-SAC-020328

Serge Rousselle, appuyé par Gilles Cormier, propose :

« Que le projet d'amendement de la Charte de l'Université de Moncton soit préparé par le Comité conjoint de la planification selon les recommandations 8 et 9 du présent rapport, et que ce projet soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs des mois d'août et de septembre 2002. »
(recommandation 10)

McKee-Allain : J'inviterais le Comité conjoint de la planification à tenir compte des ambiguïtés et des préoccupations qui ont été soulignées. Il me semble que plus ce sera clair et transparent mieux ce sera.

Recteur : Il faut prendre le soin d'exprimer très clairement dans le texte juridique ce sur quoi nous nous sommes entendus. On a voté sur les propositions avec les précisions qui ont été amenées aux questions posées par rapport à ce qu'on voulait dire par la notion d'exclusivité. On ne présentera pas une proposition qui diffère de ce sur quoi on s'est entendu. On a convenu qu'on ferait des modifications à la Loi en ce qui touche les domaines d'intervention mais il faudra que la Loi précise ce qu'on entend par la notion de non-exclusivité qui se rapporte aux programmes, etc.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Marcoccio : Lors des discussions, on a mis l'accent sur les domaines d'intervention plutôt que les domaines du savoir. Je souhaiterais que le texte juridique reflète l'aspect du savoir.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Les axes de développement

Recteur : Le chapitre sur les axes de développement a tenté de conserver une structure de présentation semblable à celle que s'était donné le Groupe de travail sur les orientations futures. Cependant, il y a des changements par rapport à ce qu'étaient les conclusions du Groupe de travail pour tenir compte des commentaires reçus suite au dépôt du rapport. Un certain nombre de précisions ont été amenées. Aussi, certaines recommandations dans le rapport du Groupe de travail n'étaient pas nécessairement sous le chapitre *Les axes de développement*, particulièrement la recommandation 10. Certains éléments de cette recommandation étaient dans la section *Le rôle des campus*. En ce qui concerne le présent chapitre, on y retrouve cinq différents thèmes, soient les grands axes qui ont été retenus par le Comité conjoint de la planification qui regroupent en partie ou en totalité un certain nombre des axes de développement identifiés par le Groupe de travail. Ces axes sont les suivants : a) l'axe des études de premier cycle; b) l'axe de la formation dans le domaine de la santé; c) l'axe de l'éducation permanente; d) l'axe de la thématique des milieux minoritaires; et e) l'axe de la recherche. Dans certains cas, les concepts ont évolué par rapport à ceux qui avaient été retenus dans le rapport du Groupe de travail. Le chapitre ne reprend pas l'analyse de ce qu'on devrait entendre par un axe de développement; ceci a déjà été fait par le Groupe de travail. Tout en assumant notre mission généraliste, on met un accent particulier sur ces domaines d'activités puisqu'ils sont des points forts de l'Université pour les prochaines décennies et sur lesquels l'Université peut faire des contributions au développement de la connaissance et de la société. En ce qui concerne l'axe des études de premier cycle, un certain nombre d'éléments transcendent les préoccupations fondamentales exprimées par le Groupe de travail. Ces éléments ne sont pas forcément regroupés de la même façon. La recommandation 11 est formulée dans le but de connaître l'opinion du Sénat face à la valorisation des études de premier cycle au cours des prochaines années c'est-à-dire, mettre des efforts supplémentaires pour enrichir les premiers cycles en terme de qualité et de choix d'intervention. Si le Sénat se prononce en faveur de cette recommandation, cela nécessitera un certain nombre de démarches pour nous permettre d'y arriver. Ces démarches sont proposées dans les recommandations 12 et 13 en particulier mais aussi dans la recommandation 14. La recommandation 12 invite les instances appropriées à réviser en profondeur les règles de composition de programmes en tenant compte d'un certain nombre de considérations soulevées par le Groupe de travail sur les orientations futures. Nous avons déjà des règles de composition de programmes, il est important d'examiner si ces règles ne doivent pas évoluer en tenant compte des grandes considérations exprimées tant par le Groupe de travail que des commentaires qui ont suivi par après. La recommandation 13 présente le mécanisme suggéré pour faire cette démarche. Les recommandations 12 et 13 n'ont pas pour objet de demander à chacune des unités académiques de revoir la composition de leurs programmes immédiatement. Ce qu'il faut faire c'est d'abord créer la charpente générale institutionnelle, c'est-à-dire les grandes règles qui devraient guider la composition de nos programmes. Ces règles devraient être différentes selon la nature des programmes et selon les réalités existantes. Par exemple, à l'Université Laval on a fait de grandes distinctions quand on a précisé les règles de composition de programmes de premier cycle. Il faut se donner dix-huit mois pour faire ce travail et par la suite viendrait s'enclencher un processus de modification des programmes dans les unités académiques pour tenir compte du nouveau canevas de composition de nos programmes. La recommandation 14 touche davantage la question de l'évaluation des propositions de programmes concernant leur pertinence et leur faisabilité. Nous avons une série de règles adoptées par le Sénat académique, il y a maintenant plus de dix ans, concernant la façon d'analyser les propositions de nouveaux programmes ou les modifications majeures à des programmes. Ce qui est souhaité, c'est qu'on donne une attention particulière au premier cycle afin d'assurer l'optimisation de notre champ d'action de manière à assurer une gamme de programmes de qualité qui tiennent compte de l'évolution des connaissances et de l'évolution de la société. Si l'on veut porter une attention particulière aux programmes de premier cycle, parce que c'est un pourcentage très élevé de l'activité de cette université, cela ne veut pas dire qu'on va abandonner les cycles supérieurs.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

R : 17-SAC-020328

Gilles Bouchard, appuyé par Charles Bourque, propose :

« *Que les études de premier cycle soient reconnues comme un axe de développement de l'Université de Moncton.* » (recommandation 11)

Bouchard : Je suis très en faveur de cette résolution. Si l'on dit que c'est un axe de développement, cela veut dire qu'on a l'intention d'y mettre des efforts additionnels pour l'enrichir. L'Université a des ressources limitées et si l'on veut mettre l'accent sur des axes de développement, on devra malheureusement trouver des ressources ailleurs à moins que l'on amincisse le premier cycle pour réinvestir dans un autre axe de développement. Si c'est l'exercice auquel on veut se livrer, j'y vois une détérioration. Le Groupe de travail voulait que l'on revoie les cycles supérieurs; il semble qu'on ne fera pas cet exercice. Dans le rapport du Groupe de travail, il n'y avait pas un axe de développement sur la recherche, maintenant il y en a un. Investir dans la recherche c'est aussi investir dans les cycles supérieurs. En lisant la résolution 12, on peut voir un certain nombre de critères; on a toutefois abandonné des choses qui m'apparaissaient très intéressantes dans la recommandation 25 du Groupe de travail. Entre autres, que la qualité de la pédagogie et de l'encadrement s'articule autour des besoins des étudiants et des étudiantes afin de leur assurer une formation solide. Cette recommandation ne faisait pas seulement référence à la connaissance, mais aussi à tout un milieu et ça, malheureusement, les recommandations touchant le premier cycle n'en font pas mention. Par contre, on propose toute une série de recommandations par rapport à l'augmentation du nombre d'étudiants dans les cours, à des troncs communs ou à la multidisciplinarité, ce qui aura comme effet la diminution du nombre de cours et l'augmentation du nombre d'étudiants dans les cours. Si l'on ne veut pas faire du premier cycle un axe de démolition, parce que la résolution 12 nous amène là, on doit revoir plusieurs des recommandations et indiquer où on prendra les ressources financières pour investir dans le premier cycle.

Amendement**P : 18-SAC-020328**

Paul Curtis, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que l'on ajoute après ... de premier cycle : en particulier les disciplines fondamentales.* »

Curtis : Les disciplines fondamentales alimentent tous les autres programmes de l'Université, incluant ceux de cycles supérieurs. Il y a énormément de cours de services à l'Université qui sont donnés par des chargés de cours. Les cours de service ont moins de prestige en terme d'enseignement, mais ils ont un très grand impact sur les étudiantes et étudiants de première année.

G. Cormier : Il n'y a pas que les disciplines fondamentales à l'Université. Ces disciplines sont importantes comme toutes les disciplines professionnelles d'ailleurs.

Gagnon : Ce genre d'amendement devrait peut-être faire partie de la recommandation 12 où on parle de formation générale solide.

L'amendement P : 18-SAC-020328 se lira :

« *Que l'on ajoute après ... de premier cycle : notamment les disciplines fondamentales.* »

H. Couturier : À moins qu'on définisse une discipline fondamentale, j'aurais de la difficulté à voter pour cet amendement. Il y a eu une évolution depuis les collèges classiques à l'Université de Moncton.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Losier : Je comprends le but de l'amendement, mais je vais voter contre parce qu'on est une université généraliste. Je comprends que les disciplines fondamentales sont à la base, mais il ne faut pas mettre l'accent seulement sur ceci.

Marcoccio : Si je me réfère à la discussion par rapport aux dernières recommandations, ça m'inquiète un peu qu'on parle de domaines d'intervention. Quand je regarde l'ensemble des axes de développement et tout en reconnaissant la nécessité de répondre aux besoins de la société, je trouve qu'on commence à mettre tellement d'accent sur ceci qu'on peut confondre la formation générale avec le rôle des disciplines fondamentales. Celles-ci n'ont pas comme rôle exclusif de nourrir les autres programmes, mais elles contribuent à former des personnes qui vont continuer à faire une contribution à la société.

Recteur : Ce n'est pas clair pourquoi on a besoin de préciser cette recommandation. Si l'on veut valoriser l'axe de développement de premier cycle en ajoutant cette précision, cela viendrait à dire qu'on veut déséquilibrer nos champs d'activité entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles. Si on lit bien les recommandations qui suivent, sans toutefois savoir si elles seront adoptées telles quelles, on précise les valeurs de l'internationalisation, de la responsabilité sociale, de la formation générale, etc. On réfère davantage à la valeur des disciplines fondamentales dans la formation au premier cycle que des disciplines professionnelles. Les axes de développement qu'on essaye d'identifier sont ceux sur lesquels on veut bâtir; il y a des réalités qu'il faut préciser. Si on prend le nombre d'inscriptions dans notre université au premier cycle, il existe un pourcentage plus élevé de gens inscrits dans les disciplines professionnelles que dans les disciplines fondamentales. À titre d'exemple, dans les domaines de la santé, identifiés comme disciplines professionnelles, il y a 1500 étudiants temps plein, inscrits dans ces disciplines sur à peu près 5000 étudiants à temps plein; ce qui représente plus de 30 % des étudiants. On peut ajouter à ceci l'éducation, le droit et d'autres. Donc, quand on dit qu'il faut bâtir un axe auquel on devrait s'afficher comme étant une force dans cette Université, c'est-à-dire le premier cycle, je suis un peu préoccupé qu'on ait besoin de préciser de façon particulière les disciplines fondamentales.

VRER : Le fait de mentionner le premier cycle ne veut pas dire qu'on négligera les disciplines fondamentales. Cette recommandation est en référence aux éléments inclus dans le rapport du Groupe de travail. Quand on pense à l'exercice de reconfiguration, on pense à l'exercice dans un contexte nouveau. Plusieurs personnes se posent des questions sur la définition de la formation fondamentale versus la formation générale. Il y a toujours des personnes qui s'attendent à des formations fondamentales très élaborées et définies.

Richard : Il n'y a pas très longtemps, on parlait sur le campus d'éliminer cinq des disciplines fondamentales. La réaction par rapport à inclure « notamment les disciplines fondamentales » est pour garantir qu'on attachera une importance continue aux différentes disciplines fondamentales.

Curtis : Parmi les recommandations que nous avons devant nous, on retrouve le mot « reconfiguration ». On ne sait pas ce que cela veut dire et ça crée une confusion. En appuyant la notion de généraliste, il faut appuyer la notion de disciplines fondamentales. Dans le secteur de la santé il y a la notion de disciplines fondamentales qui est très importante : mathématiques, biologie, chimie, et toutes les autres disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales incluant les cours de langue. Notre mandat, à l'Université, c'est de promouvoir et de protéger la langue française, ce qui est au coeur de la formation fondamentale.

Vote sur P18 Pour 6

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Lafrance : Je suis heureux que le Comité conjoint de la planification ait retenu l'idée de mettre les efforts et les ressources nécessaires pour accomplir les objectifs visés. La bibliothèque y trouve sa place dans ceci. Il serait important, lors du développement de la grille et des critères, que l'on tienne compte de la bibliothèque.

Gagnon : La recherche est alimentée et stimulée par les études supérieures et elle alimente les programmes de premier cycle; ce qui forme un tout cohérent dans les milieux universitaires. Les cycles supérieurs et la recherche différencient l'université du Cégep. Le

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Pelletier : Les élèves des écoles secondaires reçoivent déjà une bonne formation générale. À l'Université, l'étudiante ou l'étudiant veut des cours dans sa discipline afin de voir s'il a fait un bon choix. Il faut faire attention de ne pas diminuer l'intérêt de l'étudiant.

Recteur : Les arguments présentés sont valables et il est important d'en tenir compte. Il faut bien comprendre, cependant, que ce qui est visé par cette recommandation, c'est l'établissement de plusieurs troncs communs et non un seul pour tous les programmes de premier cycle.

J.-P. Couturier : Les troncs communs présentent plutôt un avantage qu'un obstacle pour les étudiantes et les étudiants. Cela permet la mobilité étudiante à l'intérieur d'une grande famille de programmes.

Losier : En introduisant les troncs communs, cela peut créer une situation où il y aura une diminution dans la diversité des cours à offrir, ce qui peut donner l'impression d'une formation diluée. Toutefois, la multidisciplinarité est importante.

Vote sur P21 Pour 6

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Amendement**P : 22-SAC-020328**

Gilles Bouchard, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que l'on remplace un plan d'implantation des changements à effectuer dans les divers programmes de l'Université doit être présenté au Sénat académique par un projet pilote doit être présenté au Sénat académique ainsi qu'un échéancier pour son évaluation. »

VRER : L'idée d'un projet pilote aurait pour effet de retarder le processus. C'est le temps maintenant de repenser en profondeur la grille de composition des programmes actuelles qui datent de près de vingt ans. La réforme des programmes de premier cycle est un exercice qui s'effectue présentement dans la plupart des universités canadiennes. Le but de la nouvelle grille est de proposer une reconfiguration des programmes et non une année commune à l'Université. L'implantation des nouvelles règles de composition des programmes se fera par étape; chaque unité présentera ses projets.

H. Couturier : La proposition sous-entend que tous les programmes devront changer. Il faudrait d'abord évaluer s'il y a des programmes qui correspondent à la nouvelle grille et ensuite établir un plan d'implantation.

Richard : Ce qui est inquiétant c'est qu'il y a une possibilité que les changements qui seront proposés pourront être difficiles à effectuer.

Recteur : Un des résultats possibles de cet exercice est qu'il pourrait y avoir plus d'une grille, c'est-à-dire des règles de composition de programmes selon les types de programmes. Nous ne serions pas limités à une approche unique à la formation. Il n'y a rien dans cette recommandation qui implique que tous les programmes vont nécessairement changer. Par ailleurs, elle réitère les propos du Groupe de travail qui incite l'Université à demeurer généraliste. Si l'amendement est accepté avec l'échéancier suggéré, cela risque de prendre plus de huit ans avant de pouvoir reconfigurer les programmes.

Bouchard : Il est prématuré de soumettre l'ensemble des programmes à cet exercice; ce serait préférable d'avancer avec prudence.

Vote sur P22 Pour 4

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)**Amendement**

semble être visé, c'est qu'il y aurait dix-huit mois pour élaborer les nouvelles règles de composition de programmes à être approuvées par le Sénat. Le plan d'implantation viendra après que le Sénat se sera prononcé sur de nouvelles règles de composition de programmes et pas avant. Après cela, il faudra fixer un nouvel échéancier par rapport au dépôt d'un plan d'implantation et à la mise en œuvre d'un plan d'implantation.

La résolution R : 19-SAC-020328 amendée se lira :

« Que l'Université de Moncton révise en profondeur la structure de ses programmes de premier cycle, dans l'objectif d'en proposer une reconfiguration, tout en tenant compte des éléments suggérés par le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, soit une ou des formations fondamentales solides, une formation générale, des tronc communs, la multidisciplinarité, l'internationalisation et la responsabilité sociale. Une fois ce travail de reconfiguration terminé, et les nouvelles règles de composition de programmes approuvées par le Sénat académique, un plan d'implantation des changements à effectuer dans les divers programmes de l'Université doit être présenté au Sénat académique et que l'Université veille en particulier à allouer les ressources requises pour assurer le développement du premier cycle ».

Vote sur R19 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

R : 25-SAC-020328

Edgar Robichaud, appuyé par Gilles Cormier, propose :

« Que l'Université de Moncton mandate son Comité des programmes de premier cycle d'effectuer le travail de reconfiguration des programmes de premier cycle; que ce travail soit fait en consultation avec les unités académiques et étalé sur une période de dix-huit mois. » (recommandation 13)

C. Bourque : Le Comité des programmes a été élu par le Sénat pour faire un autre travail que celui que l'on demande ici et de plus il n'a pas une représentation de toutes les unités de l'Université.

Amendement

R : 26-SAC-020328

Charles Bourque, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que l'on modifie le début de la résolution de la façon suivante : Que l'Université de Moncton mandate un Comité ad hoc pour effectuer le travail de reconfiguration des programmes de premier cycle, en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle; que ce travail... »

Moghrabi : La proposition va dans le bon sens, mais je ne trouve pas qu'elle va assez loin. Au lieu d'avoir un seul comité *ad hoc*, il serait préférable d'en avoir deux ou trois. Je vois mal comment l'on peut définir des paramètres de tronc commun lorsqu'il y a peut-être un représentant par faculté.

Recteur : Le comité des programmes est un comité permanent du Sénat académique et c'est le Sénat qui nomme les membres. Je ne suis pas sûr que l'exercice qui doit être fait ici est contraire au mandat du Comité des programmes. C'est un exercice qui demande de bien comprendre la dynamique des différentes disciplines, des ordres professionnels, etc.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

J.-P. Couturier : La proposition porte à confusion. Les mots « effectuer le travail de reconfiguration » laissent quasiment entendre que c'est l'ensemble du processus et non pas simplement la grille. Mon interprétation est qu'à l'intérieur d'une période de dix-huit mois on devrait adopter de nouvelles règles de composition de programmes. Est-ce que c'est bien cela?

Recteur : Je comprends un peu la confusion parce qu'il y a un certain écart dans la terminologie entre les deux recommandations. L'esprit général de la recommandation 13 est de se trouver un mécanisme pour faire le travail qui est prévu à la recommandation 12. Au lieu de parler du travail de reconfiguration des programmes, on devrait dire le travail qui est prévu à la recommandation 12.

Amendement**R : 28-SAC-020328**

Chadia Moghrabi, appuyée par Denise Merkle, propose :

« Que l'on remplace : travail de reconfiguration des programmes de premier cycle par travail prévu à la recommandation 12. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

La proposition R : 25-SAC-020328 amendée se lira :

« Que l'Université de Moncton mandate un comité ad hoc pour effectuer le travail prévu à la recommandation 12, en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle; que ce travail soit fait en consultation avec les unités académiques et étalé sur une période de dix-huit mois. Des rapports d'étape devront être présentés au Sénat académique aux six mois. » (recommandation 13)

Vote sur R25 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

R : 29-SAC-020328

Edgar Robichaud, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Comité des programmes de premier cycle, en consultation avec les facultés et les décanats des études, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. » (recommandation 14)

Amendement**R : 30-SAC-020328**

Charles Bourque, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que l'on remplace Que le Comité des programme de premier cycle par Qu'un Comité ad hoc et que l'on ajoute après ... décanats des études et en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle, développe... »

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Recteur : Cette recommandation exige une analyse importante des règles de pertinence et de faisabilité des programmes. Ce n'est pas la même chose que nos règles de composition de programmes. Je serais très prudent de demander au même comité d'effectuer le travail prévu aux recommandations 12 et 14. Je maintiens que le Comité des programmes est tout à fait habilité à faire ceci.

C. Bourque : Si on parle de la recommandation 14, c'est-à-dire que le comité *ad hoc*, en consultation avec des facultés, des décanats des études et avec le Comité des programmes, développe une nouvelle grille d'évaluation etc., il pourrait déléguer ce travail au Comité des programmes qui transmettrait ses recommandations au comité *ad hoc*. Ce dernier soumettrait le tout au Sénat académique. C'est un peu le sens.

McKee-Allain : Je pense que les recommandations 11, 12, 13, 14 font partie d'un tout. Il faut éviter de dédoubler; si le Sénat a accepté l'amendement à la recommandation 13, c'est logique que le travail inclus dans la recommandation 14 se fasse par le même comité. Par ailleurs, j'ajouterais que les échanciers définis dans chacune des ces deux recommandations présentent des difficultés.

Bouchard : S'il n'y avait pas de problème à ce que le Comité des programmes fasse le travail prévu aux recommandations 13 et 14, je ne vois pas pourquoi un comité *ad hoc* aurait un problème à le faire. C'est un grand avantage parce que l'on veut avoir une grille pour approuver et maintenir les programmes de premier cycle et on n'a rien pour les programmes de deuxième et troisième cycles. Il serait difficile pour le Comité des programmes de premier cycle d'établir une grille pour l'approbation et le maintien des programmes de deuxième et troisième cycles.

VRER : Je suis un peu préoccupé par le fait qu'on ait ici une grille différente de ce qui est prévu à la recommandation 13. On parle plutôt ici d'une grille pour l'approbation des programmes et quand on parle de grille d'approbation des programmes, on fait référence à la pertinence et à la faisabilité du programme. Le travail exigé est très précis et on aimerait avoir cette grille en décembre 2002; l'échéancier est assez court et on ne peut pas attendre à une autre réunion du Sénat pour établir le comité *ad hoc*.

Gagnon : Au Conseil de la FESR, lorsque l'on a discuté de cette question, on était d'avis que les cycles supérieurs devaient avoir ce genre de grille. Je verrais que le comité qui fera le travail soit composé de membres qui ont vécu l'expérience d'évaluation de programmes de façon à pouvoir établir une grille qui soit représentative du genre d'exercice recherché ici. Le comité *ad hoc* est peut-être le moyen de former un comité comprenant des gens qui ont vécu ces expériences.

Vote sur R30

Pour 24

Contre 6

ADOPTÉE

L. Caron : J'ai remarqué que pour rédiger la recommandation 14, le Comité conjoint de la planification s'est inspiré de la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sauf qu'un mot a été ajouté, soit « maintien ». À mon avis, cela change pas mal de choses à la recommandation et cela m'inquiète beaucoup.

G. Cormier : Il faudrait arrimer les recommandations 13 et 14, je pense que c'est indispensable. Il faut enlever le mois de décembre 2002 et le remplacer avec quelque chose à l'effet que le résultat des deux recommandations soit soumis en même temps, c'est-à-dire que le travail se fasse de façon parallèle.

Recteur : Il y a déjà des règles de composition de programmes ainsi que des règles concernant la pertinence et la faisabilité des programmes. Ce sont deux documents qui ont des objectifs complémentaires, mais qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Dans l'esprit du Comité conjoint de la planification, le travail à effectuer à la recommandation 14 n'était pas de même ampleur que celui visé à la recommandation 12. On pense que ce travail peut se faire dans une période de temps plus courte que l'autre et qu'il pourrait être acheminé au Sénat académique indépendamment du travail qui doit être effectué en ce qui concerne la recommandation 12. C'est pour cela que les dates d'échéance étaient différentes. On est tout à fait conscient que le travail qui doit être fait au niveau de la

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

recommandation 12, est un travail qui est beaucoup plus en profondeur que la recommandation 14, c'est cela les raisons et il n'y a pas de raison de croire que ce travail ne peut pas être fait d'ici décembre 2002.

VRER : Le Groupe de travail avait suggéré un moratoire dans la création de programmes et le Comité conjoint de la planification a cru bon de ne pas opter pour ceci. Il devient donc urgent d'avoir une grille pour pouvoir respecter les critères de faisabilité.

La proposition R : 29-SAC-020328 amendée se lira :

« Qu'un comité ad hoc, en consultation avec les facultés, les décanats des études et en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

Pause 15 h 15 à 15 h 21

R : 31-SAC-020328

Normand Gionet, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que la formation en santé, dans ses aspects d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. »
(recommandation 15)

Bouchard : Je m'explique mal que l'Université mette l'accent sur un domaine où justement nous ne sommes presque pas présent. À mon avis, c'est un gaspillage de ressources. Dans des moments où l'on passe dans des situations difficiles, les compagnies se replient sur des secteurs où elles excellent. Elles ne se lancent pas dans de nouvelles aventures. Je pense que pour l'Université de Moncton, le secteur de la santé, sauf science infirmière, est relativement nouveau.

Gionet : Toute la question de la santé, ce n'est pas nécessaire nouveau. Toutes les unités qui forment la nouvelle Faculté de la santé et des services communautaires oeuvrent dans le domaine de la santé depuis très longtemps. Le fait de les avoir regroupées ensemble forme une masse critique très importante pour permettre à l'Université de se lancer dans le secteur de la santé. Cette faculté a vu le jour il y a moins d'un an et déjà on a des résultats très intéressants. L'Université de Moncton manquerait beaucoup si elle n'était pas omniprésente dans le domaine de la santé.

C. Bourque : Je m'oppose à ce qu'on dise que l'Université n'a pas d'expertise dans le domaine de la santé. On a à peu près le tiers des étudiants inscrits dans les domaines de la santé et qui oeuvrent dans les secteurs directement reliés à la santé que ce soit les quatre écoles de la nouvelle faculté, les programmes spéciaux en sciences de la santé, etc. Cela représente peut-être l'axe qui est le plus général parmi ceux proposés dans ce rapport. Il y a également une intention d'établir des chaires de recherche du Canada dans le domaine de la santé.

Vote sur R31

Pour 31

Contre 1

ADOPTÉE

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)**R : 32-SAC-020328**

Steven Therrien, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que l'Université de Moncton fasse une évaluation rigoureuse des besoins de formation dans le domaine de la santé et qu'elle explore, selon la grille de critères qu'elle se sera donnée, la pertinence de répondre à ces besoins par la création de nouveaux programmes, en particulier les offres de formation multidisciplinaire en santé à partir des partenariats internes et externes de l'Université. »
(recommandation 16)

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

R : 33-SAC-020328

Adrien Bérubé, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que l'Éducation permanente soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. » (recommandation 17)

Vote sur R33

Pour 30

Contre 2

ADOPTÉE

R : 34-SAC-020328

André Blanchard, appuyé par Paul Albert, propose :

« Que l'Université fasse tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la réforme proposée de l'Éducation permanente, afin de rendre ce secteur aussi dynamique et efficace que possible et apte à répondre aux besoins en formation continue de la société. »
(recommandation 18)

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

R : 35-SAC-020328

Steven Therrien, appuyé par Pierre Losier, propose :

« Que la thématique des milieux minoritaires, dans ses aspects de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. » (recommandation 19)

McKee-Allain : J'étais très étonnée de voir que la société acadienne était disparue entre le rapport du Groupe de travail et la version que nous avons. Lors du comité plénier au Sénat de janvier, j'avais demandé qu'on élargisse afin d'inclure l'étude des milieux minoritaires. Mon intention n'était pas dans le sens de mettre l'accent sur les milieux minoritaires et de ne plus inclure la société acadienne.

Amendement**R : 36-SAC-020328**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Serge Rousselle, propose :

« Que l'on ajoute ... des milieux minoritaires incluant la société acadienne, dans ses aspects... »

puisqu'elle a une dimension multidisciplinaire, c'est qu'il n'y a pas qu'une seule unité académique qui s'en est approprié. Donc c'est un message qui devrait émaner du Sénat et du Conseil, c'est-à-dire d'inciter la communauté universitaire à mener à terme ce projet.

Marcoccio : Est-ce possible que cela passe par le même processus d'évaluation que tous les programmes ont subi?

Recteur : Il n'y a pas de programme qui peut être acheminé au Sénat sans qu'il ait été soumis devant les instances appropriées qui étudient les propositions de programmes.

Amendement

P : 39-SAC-020328

Gilles Cormier, appuyé par Chadia Moghrabi, propose :

« Ajouter au début de la proposition : Sous réserve des critères contenus dans la recommandation 20 du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. »

Recteur : Une des choses qu'on a entendues lors des comités pléniers au Sénat académique sur le rapport du Groupe de travail était qu'on ne devrait pas accepter une résolution de moratoire ni attendre qu'on ait fait le travail prévu aux recommandations 13 et 14 avant de continuer à évoluer dans cette université. L'amendement a pour effet de créer un moratoire sur l'établissement de ce programme jusqu'à ce que ce processus soit terminé. Si on le fait pour le programme de maîtrise en études acadiennes, est-ce que cela ne devrait pas être imposé à l'ensemble des nouvelles initiatives dans l'Université. On sait déjà que l'on en a pour un minimum de dix-huit mois après avoir créé un comité, donc on parle d'environ deux ans avant que l'on puisse bouger face à de nouveaux programmes à l'Université de Moncton. J'ai toujours été très réticent de dire que, parce qu'on est dans un processus d'amélioration, l'on doit par le fait même imposer un ralentissement par rapport au développement de l'institution.

Bouchard : Je ne vois pas pourquoi l'on soumettrait la maîtrise en études acadiennes à l'étude alors que les critères n'ont pas été adoptés par le Sénat.

Vote sur P39 Pour 2

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Vote sur R38 unanime ADOPTÉE

Recteur : Étant donné que nous n'avons pas terminé l'étude du document, j'aimerais suggérer que l'on réserve du temps autour de la réunion ordinaire du 3 mai pour compléter notre travail. J'en profite pour remercier ceux qui terminent leur mandat comme sénateur aujourd'hui; il s'agit des étudiants Tarik Choumani, Julien Pelletier, Steven Therrien, et Yves Duguay. Leur contribution à l'avancement des dossiers de l'Université est fort appréciée.

5. AJOURNEMENT

La séance est levée à 15 h 55.

Le 3 mai 2002**PRÉSENCES****MEMBRES**

		Katherine Marcoccio, directrice	Moncton
Paul Albert, professeur	Edmundston	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Simon Allard, étudiant	Shippagan	Denise Merkle, professeure	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Chadia Moghrabi, professeure	Moncton
Lise Beaulieu, étudiante	Edmundston	Thomas Richard, professeur	Moncton
Daniel Bélanger, professeur	Edmundston	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Régina Robichaud, professeure	Moncton
André Blanchard, directeur général (intérim), Éducation permanente (DGEP)	U de M	M.-Réza Sadéghi, professeur	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Francis Weil, professeur	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston		
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Gilles Cormier, doyen	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Paul Curtis, professeur	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Yves Gagnon, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Normand Gionet, doyen	Moncton	Omer Robichaud, professeur à la retraite	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Kamel Khiari, professeur	Moncton		
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton		
Rodrigue Landry, doyen	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Pierre Losier, étudiant	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Neil Boucher, Hermel Couturier, Serge Rousselle, Christine Ruest et Michel Savard

ABSENCES : Lucille Collette, Salah Darenfed, Julien Pelletier et Jean-Paul Vanderlinden

6. OUVERTURE

La réunion commence à 8 h 30. Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette deuxième session de la réunion extraordinaire du Sénat. Il rappelle que cette réunion est ouverte et qu'il y a des observateurs dans la salle et à distance. Il annonce que Suzanne LeBlanc et Omer Robichaud agiront comme scrutatrice et scrutateur.

7. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

8. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**4.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ) (suite)****4.2.1 (3.1) Recommandation aux instances (suite)****Les axes de développement (suite)**

Recteur : Nous sommes rendus au cinquième axe de développement identifié par le Comité conjoint de la planification dans son rapport. Au niveau du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, la question de la recherche mentionnée dans le chapitre sur les axes de développement avait été intitulée une « note sur la recherche ». On se souviendra qu'il y a eu un débat fort important au Sénat académique lors de la réunion extraordinaire du mois de janvier sur la question de l'importance de la recherche dans une université comme la nôtre. L'opinion générale qui s'est dégagée de ce débat était qu'il fallait faire en sorte qu'on élève la thématique de la recherche au niveau d'un axe et non pas seulement au niveau d'une note. L'approche générale du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université était que l'Université est principalement de premier cycle et de ce fait il y avait le débat à savoir quelle était l'importance que l'on devait donner à la recherche dans un contexte d'une université comme celle-ci en supposant que le développement de la recherche dans une université nécessite aussi l'identification de ressources financières importantes pour lui donner vie. Il y a certainement une dichotomie entre l'importance d'avoir une activité de recherche dans une université comme la nôtre et en même temps est-ce que ceci veut dire qu'on en fait essentiellement une université principalement de recherche. C'est un peu le débat qui sous-entendait les conclusions du rapport du Groupe de travail. Le Comité conjoint de la planification a suivi la réflexion du Groupe de travail en ce qui concerne la façon de voir la recherche à l'Université en voulant donner un message d'une valorisation plus importante de la recherche dans les activités de notre institution. Pour pouvoir avoir un impact sérieux et faire un encrage très important au niveau de la recherche au plan institutionnel, il fallait essayer d'articuler des créneaux particuliers où on bâtirait davantage la capacité de recherche de l'institution pour pouvoir avoir des résultats qui nous permettraient de grandir. Cela permettrait aussi d'avoir accès à des programmes de différents ordres de gouvernements qui tentent de financer le développement de la capacité de la recherche dans les universités et aussi de financer les chercheurs universitaires. La première recommandation par rapport à l'axe de la recherche que le Comité conjoint de la planification veut soumettre à l'attention du Sénat est d'affirmer de façon non-équivoque que la recherche constitue un axe de développement dans notre université. Par la suite, le Comité conjoint de la planification, et d'ailleurs le Groupe de travail l'avait reconnu, indique qu'il est important de mettre en valeur les forces et les défis autour de nos activités de recherche à l'Université de même que de définir quels devraient être ces pôles principaux au niveau du développement de la capacité de recherche dans l'institution. C'est le sens de la recommandation 23 qui vise à donner cette responsabilité à la Faculté des études supérieures et de la recherche. La recommandation 24 va également dans ce sens. À l'heure actuelle, on réussit à obtenir des ressources importantes pour développer notre capacité de recherche et de permettre à nos chercheurs d'avoir les équipements et les facilités nécessaires. On le fait surtout avec les programmes fédéraux et provinciaux qui visent à financer les activités de recherche dans les universités. À au moins deux reprises au cours des dernières années, nous avons soumis et approuvé au Sénat académique des plans stratégiques de la recherche aux niveaux de la Fondation canadienne pour l'innovation et des Chaires de recherche du Canada. Enfin, il y a une considération importante que l'on doit avoir à l'esprit quand on essaie d'articuler des pôles de développement. Il reste un élément essentiel, prioritaire et primordial qui est celui de la liberté universitaire faisant en sorte que les chercheurs doivent être en mesure de s'adonner à des activités de recherche dans des domaines qu'ils jugent importants, intéressants et stimulants indépendamment que cela fasse partie d'un pôle de développement ou non. La recommandation vient réaffirmer d'une façon non-équivoque ce principe essentiel.

4.2.1 (3.1) Recommandation aux instances (suite)

R : 40-SAC-020328

Yves Gagnon, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que la recherche dans des créneaux identifiés prioritaires soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. » (recommandation 22)

Grell : Je suis un peu étonné que M. Gagnon propose la recommandation parce que si je suis bien informé, à la Faculté des études supérieures et de la recherche, cette proposition et les suivantes également ont été rejetées par le Conseil de la Faculté. Je ne suis pas 100 % sûr de mon information et je voudrais avoir des précisions.

Gagnon : C'est important en tant que doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche que je fasse le point et que j'apporte différents éléments de façon à ce que le Sénat fasse la meilleure décision. La FESR mettra en oeuvre la décision du Sénat. La procédure d'assemblée fait en sorte qu'il doit y avoir une proposition pour avoir discussion et ne voyant personne pour proposer, je l'ai fait. Le Conseil de la FESR a étudié cette question à quelques reprises. Il a basé son analyse sur les écrits c'est-à-dire le rapport du Comité conjoint de la planification. Je vais essayer de résumer les inquiétudes du Conseil par rapport à ces recommandations. Les inquiétudes sont davantage dans une perspective de regard interne sur la dynamique de la recherche qui découlerait de l'adoption de la recommandation 22. Les questions soulevées par le Conseil sont les suivantes : Qu'arrivera-t-il aux chercheurs et aux chercheuses qui oeuvrent à l'extérieur des axes prioritaires? Auront-ils et auront-elles accès à des soutiens et à des ressources pour faire la recherche? Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt favoriser l'émergence de créneaux prioritaires plutôt que de les imposer selon des priorités institutionnelles? Y a-t-il danger que la priorisation d'axes de recherche favorise les recherches davantage appliquées que les recherches fondamentales et aussi, dans les disciplines appliquées par rapport aux disciplines fondamentales? Le Conseil croit aussi qu'il pourrait y avoir des impacts négatifs sur le recrutement de professeurs du fait d'avoir des axes prioritaires à l'Université de Moncton et ceci pourrait paraître comme s'il y avait une perte de liberté académique; c'est un des principes qu'il faut préserver et défendre à tout prix. Il y a une crainte de perte de soutien si les chercheurs ne sont pas dans les domaines prioritaires et il y a aussi le risque d'une évolution de ces besoins au fil des années et donc risque d'être pris avec des axes de recherche dont les besoins évoluent vers autre chose éventuellement. Il y a eu deux résolutions au Conseil de la FESR. Une première résolution qui touche la recommandation 25 portant sur les infrastructures de base pour soutenir la recherche. Lorsqu'on étudiera cette recommandation, je ferai un amendement qui sera de maintenir l'infrastructure actuelle autant dans les recherches fondamentales que dans les recherches appliquées à l'Université de Moncton, c'est-à-dire de maintenir le soutien actuel dans l'ensemble des disciplines et dans l'ensemble des formes de recherche. Il y a eu aussi une résolution du Conseil de la FESR que je lis : « que les recommandations 22, 23 et 24 du rapport du Comité conjoint de la planification telles que formulées sont inacceptables pour le Conseil ». Ce sont les décisions qui ont été prises au niveau du Conseil de la FESR. D'autre part, je crois qu'il y a un environnement externe qu'il faut considérer dans la décision et cet environnement externe nous apporte des forces externes qui incitent les universités à définir les axes prioritaires en recherche. Il y a tous les réseaux de centres d'excellence qui ont été créés depuis déjà quelques années au Canada et qui définissent essentiellement les domaines prioritaires de la recherche au Canada avec le soutien financier qui en découle. Plusieurs de nos chercheurs sont financés et font partie de ces réseaux d'excellence au niveau national. Il y a la Fondation canadienne pour l'innovation qui, pour avoir accès au fonds, demandait aux universités de définir des plans stratégiques de recherche en déterminant des axes de recherche. Le programme des Chaires de recherche du Canada a demandé aux universités qui veulent y participer de définir un plan stratégique de recherche pour accéder aux fonds de recherche. Dans ce cas particulier, nous avons obtenu un rapport des évaluateurs externes qui mentionnait que le plan de l'Université de Moncton était beaucoup trop général et qu'il était difficile de juger la pertinence de la candidature par rapport à ce plan étant donné que d'autres plans sont beaucoup plus précis et détaillés. Le CRSH a des programmes de financement ciblés dans des axes prioritaires et notamment toute l'initiative de la nouvelle économie. Si l'on regarde les discours du président du CRSH, toutes les argumentations sur l'augmentation des fonds

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

au CRSH se fait autour du soutien à la recherche dans les domaines prioritaires. J'ai fait partie d'une délégation canadienne qui a visité le *Georgia Research Alliance*. Ce dernier est

un organisme non-partisan qui soutient la recherche et participe au développement de la recherche en Géorgie et cet organisme oeuvre à l'intérieur d'axes prioritaires. J'ai aussi eu la chance de participer à une mission du gouvernement provincial tout récemment en Caroline du Nord où on a visité différentes universités et où on nous a indiqué très clairement que la définition d'axes prioritaires est extrêmement importante dans l'évolution des universités et de la recherche. Dans ces organisations, notamment en Caroline du Nord, le concept d'axes prioritaires est en place depuis plusieurs années et les universités qu'on a visitées font partie des universités qui sont les plus financées aux États-Unis. Nous avons eu récemment le Sommet d'innovation du Nouveau-Brunswick à Fredericton. Ce Sommet, organisé par le gouvernement provincial, avait pour but de préparer ou d'influencer la définition de la Fondation d'innovation du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial a annoncé cette fondation avec un fond de 20 millions par années pour soutenir l'innovation et la recherche au Nouveau-Brunswick. Parmi les recommandations qui ont été transmises au Premier ministre et à plusieurs membres de son Cabinet, il y a la Fondation qui devrait œuvrer et soutenir la recherche de l'innovation à l'intérieur d'axes prioritaires. Donc les grandes tendances sont effectivement d'aller vers les axes prioritaires lors des travaux de recherche concertés et des axes prioritaires qui sont définis habituellement de manière assez large. Si l'on n'a pas d'axes prioritaires, il devient dangereux que les forces externes et les tendances en recherche, développement et création poussent les institutions à définir les axes prioritaires. D'autre part, la définition d'axes prioritaires peut aussi être dangereuse dans le développement de l'Université et le Conseil de la FESR a soulevé les points déjà mentionnés. Il est important d'avoir une base de recherche ou un spectre assez large de recherche, développement et création dans les universités et il est, à mon avis, essentiel que toutes universités qui se respectent aient une base de recherche fondamentale très solide, bien soutenue dans l'ensemble des disciplines de l'Université. Il est important aussi que les universités fassent de la recherche appliquée. Tout cela afin de répondre aux besoins de la société ou en réponse à des questions que la société pourrait avoir. Peu importe la décision qui sera prise par le Sénat, il est important que l'Université de Moncton continue de soutenir l'excellence en recherche, en développement et en création. Donc, je crois qu'il est possible d'avoir un environnement dynamique de recherche dans l'ensemble des disciplines dans toute forme de recherche tout en ayant des axes prioritaires de recherche. Les axes prioritaires de recherche sont davantage des visions à long terme de l'institution et ne sont pas nécessairement incompatibles. Le Conseil de la FESR a soulevé plusieurs points fondamentaux qu'il faudra balancer par rapport aux effets potentiellement positifs d'avoir des axes prioritaires de recherche. Je pense qu'il sera important, peu importe ce qui arrivera de cette décision, de maintenir et de défendre le principe de la liberté universitaire et de la liberté académique en recherche. Quelle était la vision du Comité conjoint de la planification par rapport au soutien à la recherche dans les domaines non prioritaires? Quelle était la vision du Comité par rapport au soutien à la recherche fondamentale et dans les disciplines fondamentales? Y a-t-il eu des inquiétudes face à une perte de liberté académique quant aux choix individuels des chercheurs par rapport aux thématiques et aux formes de recherche?

Recteur : La question de la liberté universitaire est le choix du chercheur à s'adonner à des recherches qu'il juge importantes et pertinentes. C'est un principe que l'on doit reconfirmer. Quant à la position du Conseil de la Faculté à l'effet qu'on aurait peut-être souhaité avoir des recommandations indiquant une série de mesures qui pourraient faciliter l'émergence de créneaux, c'est très intéressant. La recommandation 23 va en bonne partie dans ce sens parce qu'elle demande de les identifier en se basant sur des critères objectifs et mesurables. Il y a un principe essentiel à maintenir dans ce genre de décision; on ne peut pas avoir un plan qui identifie de grands créneaux de recherches statiques et stagnantes parce que, par définition, la recherche est le développement du savoir, c'est-à-dire pousser le savoir vers d'autres limites ce qui amène par conséquent des plans dynamiques qui doivent être en évolution. L'ensemble de l'exercice qu'on voulait se donner, c'est d'avoir un sens collectif de notre vision, là où on veut bâtir cette institution. La recherche est une composante essentielle; c'est un pilier tellement fort que si l'on ne réussit pas à identifier les actions qu'on veut se donner à moyen et à long termes au niveau de nos capacités de recherche, il me semble que c'est un pilier fort important qui va manquer dans la vision

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

qu'on veut se donner comme institution. J'aurais souhaité qu'on nous arrive avec une solution alternative. Je m'attends d'un leadership de la part de la Faculté des études

supérieures et de la recherche et s'il y a un manque d'éclaircissement, qu'elle nous donne des indications par rapport aux précisions qu'il faut ajouter.

Bouchard : Je signale qu'à la recommandation 22, ce n'est pas la recherche qui est identifiée comme un axe de développement, c'est la recherche dans des créneaux identifiés prioritaires. Aussi, je vois une contradiction entre, d'une part, l'axe de développement du 1^{er} cycle et, d'autre part, l'axe de développement de la recherche dans les créneaux à identifier. J'y vois un danger pour notre axe de développement du 1^{er} cycle. Si nous faisons de la recherche dans des créneaux identifiés prioritaires comme étant un axe de développement, cela ne peut pas exister sans les 2^e et 3^e cycles. Donc si l'on développe la recherche dans des créneaux identifiés comme prioritaires, on va développer les 2^e et 3^e cycles; on n'aura pas le choix. Je pense que le Groupe de travail avait raison d'identifier une note pour la recherche. Si l'on fait cela, il n'y a plus rien de prioritaire, alors pourquoi passer notre temps à définir des axes de développement. Si l'on veut dire que le 1^{er} cycle est un axe de développement, où allons-nous chercher les fonds? Si l'on met la recherche comme étant aussi un axe de développement j'ai de fortes craintes, qu'étant donné le penchant actuel des gouvernements vers la recherche, qu'il n'y aura pas un sous pour le 1^{er} cycle. On dit que la recherche est essentielle parce qu'elle nourrit l'enseignement. Je constate, à l'Université de Moncton, que plus on fait de la recherche moins on enseigne et plus on enseigne moins on fait de la recherche. Si on est sérieux dans notre volonté de développer le 1^{er} cycle et d'y mettre de la qualité et nos meilleurs professeurs, je crois qu'il ne faut pas voter en faveur de la recommandation 22.

C. Bourque : Il est important d'avoir des axes de recherche dans une petite université comme la nôtre; on ne peut pas se payer le luxe de l'éparpillement. Dans le document, on mentionne qu'il y a quatre ou cinq axes au maximum parmi : sciences et génie, sciences sociales et humaines, et santé. Il y a le danger d'avoir trop peu d'axes si on se limite à ce nombre. Il y a quelques axes qui pourront se chevaucher, par exemple, l'environnement. Quand il a eu une identification d'axes de recherche dans le cadre de la Fondation canadienne pour l'innovation, il y avait un échéancier très serré et on a passé à l'action très rapidement. Pour le présent exercice, j'inviterais le Conseil de la Faculté des études supérieures de la recherche à consulter les unités académiques dans le processus de développement de ces axes avant de les faire adopter par les instances.

R : 41-SAC-020328

Lise Caron, appuyée par Paul Grell, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier jusqu'à 17 h 15. »

Vote sur R41

unanime

ADOPTÉE

Il est 16 h 50.

Le président d'assemblée met fin au Comité plénier et déclare le retour en assemblée délibérante. Il est 17h15.

Sadéghi : Je comprends qu'il est important d'identifier des créneaux prioritaires de recherche, mais il est aussi plus sage de favoriser l'émergence de créneaux de recherche et de ne pas être limitatif ou de ne pas vouloir imposer uniquement certains axes prioritaires. Une telle proposition va à l'encontre de la liberté ou de l'esprit même de la recherche. Avec les créneaux identifiés, ce sera plus avantageux pour la recherche de type appliqué et ce, au détriment de la recherche fondamentale. La FESR soutiendra-t-elle les intérêts de recherche des professeurs qui se trouvent en dehors de ces axes? À mon avis, les recommandations 22, 23 et 24 ne sont plus acceptables telles que présentées parce qu'elles vont à l'encontre de la liberté académique et de la recherche.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Villalon : Le nœud de la problématique à laquelle on doit faire face a été expliqué. Il y a un mouvement pour accorder un financement de façon prioritaire dans certains créneaux. Il y a le droit de tout professeur de faire de la recherche. Tout le monde à l'Université reconnaît que la recherche est une activité prioritaire et tout le monde accepte qu'il existe des créneaux de recherche, mais il devrait y avoir des créneaux de recherche dans toutes les disciplines. Ce qui pose problème, c'est le fait d'identifier de façon prioritaire certains créneaux de recherche. Cela crée une situation d'iniquité à l'intérieur du corps professoral. Les personnes qui feraient partie de ces créneaux auraient beaucoup plus de facilité pour recevoir du financement ce qui leur permettrait un plus grand nombre de publications et davantage de dégrèvement pour la recherche. C'est là toute la difficulté. On ne peut pas se permettre, à l'Université, d'avoir à appuyer seulement certains professeurs qui font partie de créneaux de recherche prioritaires. La Faculté des études supérieures et de la recherche ne devrait-elle pas appuyer toute initiative pour obtenir du financement stratégique? Pourquoi faut-il absolument choisir, de façon prioritaire, des axes de recherche?

Baker : On a dit qu'il y a des forces ou des contraintes externes qui exigent l'identification d'axes de recherche. Que font les grandes universités, reconnues pour leur recherche, afin d'atteindre cet objectif?

Landry : Il y aura toujours des projets de recherche personnels et toujours le respect de la liberté académique. C'est tout à fait normal. À un moment donné, la société s'attend à ce que les universités, vis-à-vis la recherche, apportent une contribution et une université qui veut contribuer à la société a une dimension institutionnelle qui lui fait définir certains créneaux importants. Une dialectique est une tâche qui peut paraître impossible et on a beaucoup de dialectiques dans la vie. On unit des choses qui ont l'air contradictoire, mais qui ne le sont pas. Peut-être qu'un des problèmes, c'est qu'on regarde une proposition à la fois. Quand je regarde le tout, il me semble que tout est là; on a pensé aux chercheurs individuels et on a pensé aux créneaux institutionnels. C'est certain, quant à la façon d'opérationnaliser le tout, il me semble que c'est un tout qui est indéniable. Les deux choses sont toujours là et il faut trouver une façon de faire les deux. Critères versus créneaux, c'est une autre dialectique. On peut penser qu'il serait plus sage de définir les critères d'abord, mais il faut considérer les deux en même temps et trouver une façon de les juxtaposer et de les unir.

J.-P. Couturier : Je partage beaucoup les arguments qui ont été faits sur le plan de la liberté académique. Par ailleurs, je partage aussi, dans une certaine mesure, les arguments de ceux qui mettent l'accent sur la nécessité, pour une université, d'avoir un certain nombre de créneaux de recherche bien définis. Là où j'ai peut-être un problème par rapport à ce qui nous est présenté, c'est toute cette idée de vouloir, en quelque sorte, décider par le haut quels sont les créneaux de recherche à l'Université. Plus spécifiquement par rapport à ce qui nous est présenté ici, je me demande si l'on ne donne pas un mauvais mandat au Conseil de la FESR. On demande au Conseil de décider quels sont les créneaux alors qu'on devrait peut-être lui demander d'essayer d'identifier quels sont les éléments qui pourraient favoriser l'émergence de masses critiques. Je pense que c'est ce qui compte et qui va faire par la suite que les créneaux s'imposeront d'eux-mêmes.

Richard : Il y a certainement une méfiance vis-à-vis tout ceci parce qu'on est un peu dans un carcan. J'ai l'intention de faire une autre proposition pour remplacer la recommandation 25. J'aurais même aimé que cette proposition vienne immédiatement après la recommandation 22. J'aimerais qu'on appelle aussi la recherche individuelle ou collective un axe de développement. On a identifié un nombre limité de créneaux, ce qui veut dire qu'il y aurait environ 200 professeurs qui ne seraient pas inclus et la recherche de ces professeurs devrait être un axe important. On admet qu'on a besoin de créneaux; je ne suis pas certain comment on fera pour les choisir d'une façon juste et raisonnable, mais je pense qu'on a aussi besoin d'envoyer le signal que la recherche individuelle et collective est importante.

VRER : Si on identifie un certain nombre de créneaux prioritaires, ce n'est pas une question de légiférer. On veut tout simplement déterminer un certain nombre de créneaux qui nous permettront d'exceller dans des domaines. Le fait de se concerter sur un certain nombre de créneaux pourrait nous permettre de développer au maximum nos capacités dans ces

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

domaines pour assurer de remplir notre mission envers la société. Comme je l'ai dit, ce n'est pas contradictoire avec les autres choses.

L. Caron : Le terme création n'apparaît pas nulle part lorsqu'on aborde la question des dimensions importantes et je pense que ce serait important que ce soit reflété. Après avoir entendu les discussions, je ne change pas ma décision de voter contre la recommandation 22. Par contre, je pense que la FESR pourrait profiter de l'émergence de groupes de recherche et les appuyer dans leur démarche et même stimuler davantage la formation de créneaux. Il faudrait cependant que ça vienne de la base et non se faire dire par l'Université quels sont des créneaux de recherche; il me semble que c'est un peu contre la liberté universitaire. De plus en plus, les forces extérieures nous poussent tous dans le sens du partenariat, de la collaboration et aussi des priorités de recherche. Ce sont eux qui identifient des priorités de recherche parce qu'ils identifient les besoins de la société. L'Université doit se démarquer des bailleurs de fonds parce que la liberté universitaire veut dire aussi la liberté de recherche. Si l'on identifie des créneaux, cela veut dire qu'on laisse planer le doute que la recherche est vraiment dépendante de ce qui se passe à l'extérieur. Par contre, ces forces font en sorte qu'on voit des chercheurs se regrouper par intérêts, donc la FESR pourrait jouer un rôle très important en stimulant l'émergence de ces groupes et en leur donnant aussi un soutien.

Grell : Il me semble que dans la recommandation 22, la première phrase devrait en quelque sorte encourager et reconnaître l'activité de recherche simplement au sein de l'Université et ensuite on pourrait peut-être envisager comment le faire. Je ne peux pas accepter cette première recommandation parce que je ne m'y retrouve pas du tout, mais ça ne veut pas dire que je n'accepte pas les autres recommandations.

Recteur : En ce qui concerne la recommandation 22, il me semble que le débat autour de la recherche lors du Sénat de janvier était assez clair. En somme, il fallait réaffirmer, dans le cadre de notre plan de priorisation, le rôle de la recherche dans un milieu universitaire comme le nôtre. Il y avait des façons de faire la lecture du rapport du Groupe de travail donnant l'impression que la recherche était secondaire en terme de niveau d'importance. D'autre part, j'ai observé lors des discussions que quelques personnes ont suggéré que ce n'était peut-être pas nécessaire parce que la réalité fait en sorte que la recherche doit être toujours quelque chose de très présent à l'Université. Je ne pense pas que la recommandation nous dit qu'il faut faire de la recherche une activité prioritaire. Par définition, la charge de travail du professeur et les critères de promotion et de permanence, la recherche (développement et création) est une activité prioritaire d'un professeur d'université au même titre que l'enseignement et les services à la collectivité. Est-ce trop demander à la communauté universitaire d'essayer d'articuler davantage une vision de la recherche, ce qui est le sens premier de la recommandation 22? Cela crée un obstacle à ce qui, à mon de vue, fait partie intégrante de la charge du professeur, c'est-à-dire d'assurer qu'il maintienne une activité de recherche. Je n'ai pas entendu beaucoup d'arguments à l'effet que, en adoptant la recommandation 22, cela enlèverait le droit et le privilège de nos professeurs de faire de la recherche dans les domaines auxquels ils veulent s'adonner. Il ne faut pas nécessairement voir ceci comme étant des concepts qui sont contradictoires et par le fait même impossible à réconcilier.

Gagnon : La FESR devra soutenir la recherche dans l'ensemble des domaines de l'Université. À savoir comment les autres universités fonctionnent par rapport aux axes de recherche, je n'ai pas fait d'étude systématique de l'ensemble des universités, mais il y a beaucoup d'universités qui ont effectivement établi des axes prioritaires de recherche. Les commentaires qu'on a entendus lors des réunions de doyens et d'administrateurs de recherche, c'est qu'effectivement ce sont des débats qui sont tranchants, difficiles et qui interpellent toute la communauté. De façon générale, une fois les travaux accomplis, les gens sont contents et satisfaits avec les procédures. Par rapport à la stimulation de créneaux, la FESR le fait depuis plusieurs années notamment par ces programmes spéciaux de financement de la recherche et qui proviennent de financement stimulé dans les axes que les bailleurs de fonds vont identifier comme étant prioritaires. S'il y avait une résolution du Sénat pour définir des axes prioritaires, fort probablement que plusieurs de ces créneaux, émergeant depuis quelques années, seraient identifiés comme des axes prioritaires. Je répète qu'il y a des risques de voter pour des axes prioritaires et il y a des

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

risques de voter contre des axes prioritaires. Donc peu importe la décision que le Sénat

prendra, il y aura des risques.

Vote sur R40 Pour 18 Contre 11 Abstention 1 ADOPTÉE

Yves Gagnon demande que son abstention soit indiquée.

Richard : Je pense que la recommandation 25 devrait être étudiée immédiatement.

P : 42-SAC-020328

Yves Gagnon, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que l'Université de Moncton maintienne une infrastructure de base pour soutenir les efforts individuels et collectifs des chercheurs et chercheuses oeuvrant dans des secteurs qui ne font pas partie des domaines qu'elle aura définis comme prioritaires. » (recommandation 25)

Amendement

P : 43-SAC-020328

Thomas Richard, appuyé par Paul Curtis, propose :

« Que l'on ajoute le mot « solide » ... une infrastructure de base solide pour...; et à la fin de la phrase ajouter : et que cette recherche soit considérée comme un axe de développement. »

Sadéghi : « Infrastructure de base solide » ne veut rien dire. On a déjà une infrastructure qu'on considère comme infrastructure actuelle.

Grell : Les mots « infrastructure de base », on peut les interpréter n'importe comment. C'est ça la difficulté que j'ai. Ce que je voudrais, c'est une infrastructure équivalente aux créneaux. Ce dont nous avons besoin c'est du temps et bien sûr il faut de l'argent.

Gagnon : Il y a le concept de l'infrastructure actuelle et l'infrastructure de base solide. Le Conseil de la FESR avait fait un amendement à l'effet d'ajouter après les mots chercheurs et chercheuses, « tant au niveau de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée ». Par ailleurs, si l'on déclare que la recherche est un domaine prioritaire cela veut dire que dans le passé ça ne l'était pas et c'est complètement faux. L'Université de Moncton a une belle histoire au niveau de la recherche et au niveau du développement de la recherche et je ne voudrais pas que ce soit minimisé ou qu'il y ait une apparence que ceci soit minimisé dans une résolution du Sénat.

Recteur : Suite au débat, je pense qu'il y a un vocabulaire différent de celui qui a été proposé par le Comité conjoint de la planification. Ce serait peut-être plus précis si c'était formulé comme suggéré, c'est-à-dire que l'Université maintienne l'infrastructure actuelle pour soutenir les efforts de recherche. En ce qui concerne l'autre partie de l'amendement, j'ai plus de difficulté à l'accepter.

VRER : La recommandation 25 nous dit qu'effectivement on devrait travailler à soutenir la recherche individuelle à l'Université et respecter le développement dans ce domaine. J'ai un peu de difficulté à joindre cette idée et la partie sur l'axe de développement. Je trouve que c'est un peu contradictoire.

Landry : Dans la première partie de l'amendement, je pense qu'on pourrait la formuler dans le sens de continuer à développer son infrastructure; c'est moins statique. Pour la question des axes de développement, je ne considère pas ça un amendement; c'est une autre question. Je pense que ça va beaucoup plus loin qu'un amendement.

4.2.1 **(3.1) Recommandation aux instances** (suite)

Recteur : Si le Sénat approuve la première modification dans le sens d'une infrastructure actuelle etc., cela fait en sorte qu'on a toujours privilégié la recherche. Je comprends qu'on aimerait avoir plus de ressources, mais en générale, il y a des efforts qui se font institutionnellement pour le développement de la recherche à l'Université de Moncton. J'ai un peu de difficulté à comprendre le commentaire à l'effet que s'il y avait des créneaux de développement en accord avec la recommandation 22 cela ferait en sorte que les chercheurs qui ne seraient pas dans ces créneaux ne pourraient plus recevoir de crédits de dégrèvement. À l'heure actuelle, il y a des crédits de dégrèvement accordés à des chercheurs qui font de la recherche par eux-mêmes et à d'autres qui font partie d'équipes de recherche. La politique actuelle se continue et ceci ne vient pas mettre en péril cette situation.

Richard : Il y a du développement à faire. Si on regarde en terme de dollars constant depuis 20 ans, je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je devine que les sommes d'argent que l'Université verse directement en subventions individuelles n'ont pas augmenté et cela s'applique aux dégrèvements pour la recherche. Je pense qu'il y a encore du chemin à faire. Je sais que plusieurs ont obtenu de bonnes subventions mais ce ne sont certainement pas les fonds de l'Université.

Vote sur P43 (deuxième partie) Pour 7

La proposition n'a pas reçu le nombre requis de 10.

Bouchard : On avait pris la décision de s'arrêter à 18 h et il est dépassé l'heure.

Président d'assemblée : Je déclare qu'on s'arrête ici parce que c'est l'heure que nous avons convenue pour mettre fin à la réunion.

Recteur : Je suggère que le reste de l'étude de ce document se fasse dans le cadre de la prochaine réunion ordinaire et qu'on termine la réunion extraordinaire aujourd'hui. Aussi, puisqu'on a une proposition à l'étude, il serait préférable de la déposer.

R : 44-SAC-020328

Gilles Bouchard, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que la proposition R : 42-SAC-020328 soit déposée. »

Vote sur R44 unanime ADOPTÉE

R : 45-SAC-020328

Daniel Bélanger, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que la séance soit levée et que l'étude des autres recommandations soit reportée dans le cadre de la prochaine réunion ordinaire. »

Vote sur R45 unanime ADOPTÉE

9. CLÔTURE

Il est 18 h 10.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS